

AMNESTY

LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

N° 108
Mars 2022

DIGITALISATION

LIBERTÉS SOUS CONTRÔLE

TRAVAIL

Quand chaque clic est surveillé

GUATEMALA

Le nickel de la honte

AMNESTY
INTERNATIONAL





L'Assemblée générale (AG) a lieu le soir du 12 mai 2022, virtuellement sur Zoom.

Le Youth Meeting est organisé le jour suivant, le vendredi 13 mai.

La Conférence annuelle a lieu le 14 mai à l'Eventfabrik à Berne.

Merci de t'inscrire d'ici au 24 mars sur www.amnesty.ch/ag

Les motions et postulats doivent être déposés d'ici au 17 mars à l'adresse ag@amnesty.ch.

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Nous invitons cordialement toutes les membres d'Amnesty à l'Assemblée générale (AG) et à la Conférence annuelle 2022!

À l'AG, tu peux contribuer à façonner l'avenir d'Amnesty International Suisse lors des votes, ou avec tes propres idées sous forme de motions et de postulats. Lors de la **Conférence annuelle**, tu pourras assister à des présentations captivantes et participer à des ateliers sur le thème des droits des femmes ou sur la nouvelle stratégie

du militantisme – *People Powered Movements*.

Les personnes âgées de moins de 26 ans sont également invitées au **Youth Meeting**, où des jeunes activistes engagé-e-x-s d'Amnesty International échangent leurs idées.

Nous nous réjouissons de t'accueillir à ces événements!



Comme avant, mais plus simplement, avec le code QR

© istockphoto.com/manfeiyang

Changement en vue chez Amnesty Suisse : à partir du 30 septembre 2022, la facture QR remplacera définitivement les bulletins de versement courants.

Désormais, payer sera encore plus simple :

Via votre e-banking, vous pouvez saisir le code QR à l'aide d'un smartphone, de la caméra d'un PC ou d'un ordinateur portable, ou de tout autre lecteur optique. Il n'est plus nécessaire de recopier les numéros de compte et de référence, ce qui rend le processus de paiement plus rapide et moins sujet aux erreurs.

Il sera toujours possible de payer la facture QR en utilisant les moyens habituels : par voie numérique, par courrier, au guichet à la banque ou à la poste.

Pour toute autre question concernant ce nouveau mode de paiement, veuillez contacter contact@amnesty.ch.

Avec la facture QR aussi, votre don arrive à destination et protège les droits humains. Nous vous remercions de votre confiance.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Photo de couverture

Avec le recours massif à des outils numériques, les lignes qui séparent le digital du réel sont toujours plus fines.

© Getty Images/akinbostanci

OUVERTURES**4 Éditorial****5 Good News****7 Opinion**

Climat : suivre l'exemple de la jeunesse

POINT FORT

Digitalisation et droits humains



La digitalisation de nos sociétés a créé un paradoxe : d'un côté, elle facilite notre quotidien et de l'autre, elle fait planer des menaces sur nos droits fondamentaux.

10 Je te vois...

Reportage photographique sur la vidéosurveillance dans la ville qui ne dort jamais.

14 Lorsque chaque clic est surveillé

Enquête sur les techniques utilisées pour la surveillance sur le lieu de travail, à l'ère du home office.

17 Suivi à la trace

Les données personnelles que nous produisons chaque jour risquent-elles de réduire notre sphère privée ?

20 Les réseaux de la colère

La communauté LGBTQIA+ est en première ligne face au harcèlement sur les réseaux sociaux.

22 Entre participation et « fake news »

Entretien avec le professeur Fabrizio Gilardi, de l'Université de Zurich, sur l'impact de la digitalisation sur nos démocraties.

24 Guatemala

Le nickel de la honte

27 Interview culturelle

Une proximité inatteignable

Le réalisateur palestinien Ameen Nayfeh puise dans son histoire personnelle pour parler des entraves à la liberté de mouvement.

28 Cambodge

Influenceur spirituel en exil

30 PortrAlt

De la bière de sorgho à la raclette

ÉCHOS**31 BD**

Par Renata Martino

32 Couvertures

Démonter les vestiges
Destins syriens entrecroisés
À propos d'elles

33 Couvertures

Union contre le patriarcat
Mariages sans consentement

34 Espace fiction

lel

AGIR**37 Des victimes de violences sexualisées racontent****REFLÉTER TOUTES LES MINORITÉS**

En défendant les droits humains, Amnesty International s'inscrit au croisement des luttes et se positionne également sur les questions d'égalité et de discriminations en tout genre. L'organisation adapte par conséquent son langage pour mieux représenter les minorités, qu'il s'agisse de la communauté LGBTQIA+, des personnes racisées, de celles en situation de handicap. À compter de ce numéro, cette évolution sera aussi visible dans nos colonnes par l'utilisation du langage inclusif non-binaire, par exemple avec l'introduction du « x » et du pronom « iel ». Ces changements permettent de désigner toute personne qui ne se reconnaît pas exclusivement dans le genre masculin ou féminin.

La rédaction

Impressum : AMNESTY, le magazine des droits humains paraît tous les trois mois. N°108, mars 2022. AMNESTY est le magazine de la Section suisse d'Amnesty International. En tant que journal généraliste des droits humains, AMNESTY est amené à traiter de sujets qui ne reflètent pas toujours strictement les positions de l'organisation. Amnesty International a adopté un langage inclusif non-binaire : plus d'informations sur www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/langage-inclusif **Éditeur :** Amnesty International, Section suisse, 3001 Berne, tél. : 031 307 22 22, fax : 031 307 22 33, e-mail : info@amnesty.ch **Rédaction :** AMNESTY, Rue de Varembe 1, 1202 Genève, tél. : 021 310 39 40, fax : 021 310 39 48, e-mail : info@amnesty.ch **Administration :** Amnesty International, Case postale, 3001 Berne. Veuillez svp indiquer le n° d'identification qui se trouve sur l'étiquette lors de paiements ou de changements d'adresse. Merci ! **Rédacteur en chef :** Jean-Marie Banderet **Journaliste stagiaire :** Olalla Piñeiro Trigo **Rédaction :** Pablo Cruchon, Danièle Gostelli, Manuela Reimann Graf, Wolf-Dieter Vogel, Natalie Wenger. **Corrections :** Barbara Pagés, Marga Voelkle **Ont également participé à ce numéro :** Nadia Boehlen, Alain Bovard, Sabine Eddé, Lukas Hafner, Anaïd Lindemann, Déo Negamiyimana, K. Nzoribara. **Diffusion :** membres (dès cotisation de 30 francs par an) **Le magazine AMNESTY est disponible en ligne :** issuu.com/magazineamnestysuisse **Conception graphique :** www.muellerluetolf.ch **Mise en page :** Atoll « îlots graphiques » Catherine Gavin **Impression :** Stämpfli, Berne **Tirage :** 36650 exemplaires.



Tout comme la révolution industrielle avant elle, la révolution numérique a marqué un tournant décisif dans nos sociétés. De la même façon, il nous est aussi difficile d'envisager revenir au monde d'il y a 25 ans qu'à celui qui précédait l'invention de la machine à vapeur. Nous nous sommes

adapté-e-x-s à cette « vie parallèle » digitale, nous en redemandons, parce que les innovations de la tech facilitent notre quotidien : chercher la réponse à une question, réserver ses vacances ou simplement parler avec ses ami-e-x-s... tout est à portée de doigts. Les règles habituelles qui ont cours dans la rue ne s'y appliquent pas, ou pas autant. Beaucoup d'entre nous s'accorderont à dire qu'internet, les réseaux sociaux, les métavers sont des espaces de liberté. Un grand *Far West* dans lequel notre imagination est le seul horizon.

Mais sous la couche de vernis, le fantasme libertaire vacille. Car comme dans tout espace peu régulé, les abus sont plus difficiles à endiguer. Et comme dans tout domaine nouveau, les règles, les mécanismes de protection, le droit, ont toujours un temps de retard. Ils s'adaptent, suivent petit à petit l'évolution des pratiques pour (re)définir la ligne rouge qui sépare l'acceptable de l'inacceptable, le licite de l'illicite.

Le digital n'est rien d'autre qu'un outil. Un outil qui, dans les bonnes mains, permet de construire de grandes choses. Mais entre les mauvaises, il peut aussi menacer nos droits et nos libertés fondamentales : comme lorsqu'il est instrumentalisé pour asservir des employé-e-x-s, discriminer des minorités raciales ou de genre, ou maintenir une société sous le contrôle des entreprises ou des États. En attendant une régulation étatique, à nous de maintenir la vigilance pour ne pas capituler face à l'emprise des grands groupes de la tech, et ne pas sacrifier nos droits et nos libertés sur l'autel du confort.

Jean-Marie Banderet, rédacteur en chef

GOOD

Changement de sexe facilité

SUISSE — L'année 2022 commence sur une bonne lancée. Depuis le 1^{er} janvier, la réassignation sexuelle est facilitée en Suisse. Toute personne qui considère ne pas appartenir au sexe mentionné dans le Registre de l'état civil peut lancer une procédure, alors qu'auparavant un examen médical ou un passage face à un tribunal étaient requis. Le consentement du représentant légal est exigé pour les enfants de moins de

16 ans ou ceux sous tutelle. Le coût : 75 francs. La réassignation sexuelle ne modifiera pas les mariages, les partenariats enregistrés et les liens de filiation. En adoptant cette procédure, la Suisse s'inscrit dans une démarche progressive en Europe. Seuls l'Irlande, la Belgique, le Portugal et la Norvège offrent pour l'heure les mêmes procédures facilitées. Toutefois, la binarité reste en vigueur, aucune alternative, telle qu'un troisième genre, n'étant proposée.

REGARD DÉCALÉ SPORTWASHING MALADROIT

Alors que les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni ou encore la Suisse ont boycotté la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver, la Chine cherche à redorer son blason en désignant une sportive originaire du Xinjiang pour enflammer la vasque olympique. Un geste peu subtil, en rupture avec la tradition qui veut que ce privilège soit réservé à un-e-x athlète vedette. À la place, c'est Dinigeer Yilamujiang, une inconnue au bataillon, qui s'y colle. Sous le feu des reproches pour le sort réservé à la minorité ouïghoure, Xi Jinping rétorque par une provocation qui ne fait qu'embraser les critiques. OPT



Amnesty France a fait une action à Paris pour dénoncer le traitement de la minorité ouïghoure en marge des JO de Pékin.

D N E W S



© Gregorz Żukowski

Les trois militantes ont reçu des milliers de lettres de soutien, réceptionnées par le bureau d'Amnesty en Pologne.

Activistes acquittées

POLOGNE – Elżbieta, Anna et Joanna peuvent enfin souffler. Les activistes polonaises de la cause LGBTQIA+ ont enfin été acquittées après une longue bataille judiciaire. Toutes trois risquaient deux ans de prison pour « offense religieuse », après avoir distribué des flyers représentant la Vierge Marie avec une auréole arc-en-ciel. L'affaire a eu un écho à l'international et a fait réagir la population polonaise, qui s'est massivement mobilisée en leur faveur en dénonçant l'homophobie étatique et la limitation des libertés individuelles. Pour Catrinel Motoc, responsable de campagne au bureau régional d'Amnesty International pour l'Europe, ces trois militantes n'auraient jamais dû être jugées. « L'espace pour la liberté d'expression, le militantisme et la contestation pacifique ne cesse de s'amenuiser, et le climat d'homophobie dans le pays s'aggrave, marqué par l'augmentation des crimes motivés par la haine, la mise en place par certaines municipalités de "zones sans LGBTI" et les initiatives visant à interdire les marches des fiertés. » Elle exige que les autorités du pays mettent immédiatement fin à cette « chasse aux sorcières ».

Le génocide ouïghour reconnu

FRANCE – « Crime contre l'humanité » : c'est le qualificatif qu'a reconnu le Parlement français pour désigner les violences perpétrées par la Chine contre la communauté ouïghoure. Un symbole fort à quelques jours du lancement des Jeux olympiques d'hiver, qui se tiennent cette année à Pékin. À l'origine de cette initiative, le député socialiste Olivier Faure dénonce également la responsabilité de certaines sociétés occidentales, qui profitent des bénéfices issus du travail forcé de cette minorité musulmane. La France s'aligne ainsi avec une dizaine d'États à avoir reconnu ce crime, comme l'Irlande, le Royaume-Uni, les États-Unis ou le Canada. Pour rappel, près d'un million de personnes ouïghoures sont enfermées dans des camps d'internement dans la région

du Xinjiang, où elles subissent répression, travail forcé et mauvais traitements.

Tortionnaire syrien condamné

SYRIE – Pour la première fois, un haut responsable du régime de Bachar el-Assad a été traduit en justice. Dans le cadre du conflit syrien, la Haute Cour régionale de Coblenz, en Allemagne, a condamné à perpétuité le colonel Anwar Raslan pour crimes contre l'humanité. Cet ancien officier des services de renseignement syriens a orchestré des actes de torture contre des milliers de détenu-e-x-s, et a participé à l'homicide de 27 d'entre elleux. Un autre procès se tiendra à Francfort pour déterminer la responsabilité d'un médecin travaillant pour le gouvernement, également accusé d'actes de torture contre des opposant-e-x-s du régime.

Oui au mariage arc-en-ciel

CHILI – L'année 2021 aura été faste pour les droits des personnes LGBTQIA+. Après la Suisse en septembre, c'est le Chili qui a donné son feu vert pour légaliser les mariages entre couples de même sexe. Un processus qui avait été initié en 2017, sous la présidence de la socialiste Michelle Bachelet. Malgré l'opposition tenace des partis conservateurs chiliens, le « oui » a fini par l'emporter au Parlement en décembre dernier. En Amérique du Sud, les mariages pour toutes sont autorisés en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en Uruguay et dans quatorze des trente-deux États du Mexique.



© Alex Ibañez

Le palais présidentiel de la Moneda, dans la capitale **Santiago**, s'est illuminé aux couleurs arc-en-ciel pour célébrer cette victoire.

NOUVEAU

LANIÈRE PORTE-CLÉS

Tour de cou porte-clés (lanyard) griffé Amnesty International avec mousqueton et anneau. Pratique pour clés, badges, etc. Fabriqué en Italie à partir de PET 100% recyclé (polyester).

Art. 2300.024 / Fr. 5.–



SAC À BANDOULIÈRE

Fait main à partir d'anciens sacs postaux inutilisés. Ourlet nylon jaune.

Dimensions : 21 x 25 x 6 cm

Art. 2200.095 / Fr. 105.–



DUO CARAN D'ACHE STYLO-BILLE ET PORTE-MINES

Le classique du design suisse aux couleurs d'Amnesty. Confortable d'utilisation, indémodable, solide et rechargeable. Fabrication suisse.

Étui stylo-bille et porte-mines (0,7 mm), noir, logo blanc sur le côté gauche.

Art. 2420.020 / Fr.40.–



PARAPLUIE

Tige acier avec double automatisme, diamètre ouvert : 97 cm. Provenance : Chine.

Art. 2300.032 / Fr. 25.–



JE COMMANDE LES ARTICLES SUIVANTS

Quantité	Nom de l'article	Taille	Art. N°	Prix

Nom: _____ Rue: _____

Lieu: _____ E-mail: _____

Tél.: _____ Signature: _____

Numéro de membre / client-e-x (si connu): _____

Envoyez vos commandes à Amnesty International, case postale, 3001 Berne ou commandez sur notre boutique en ligne : shop.amnesty.ch

CLIMAT : SUIVRE L'EXEMPLE DE LA JEUNESSE



© CC0/Lahminowski, Lab

La ZAD du **Mormont** est située au cœur d'une colline qui surplombe la carrière de Holcim, dans le village vaudois d'Éclépens.

Le dernier rapport du GIEC ne laisse plus de place au doute. Le dérèglement climatique s'accélère de manière inquiétante et menace directement nos conditions de vie sur terre. Les émissions de gaz à effet de serre, dont le CO₂, liées aux activités humaines sont particulièrement montrées du doigt. Face à la prévalence des intérêts économiques et à l'inaction politique des autorités, les jeunes générations font bouger les lignes et se révèlent être des piliers de l'action pour le climat. C'est dans cette optique qu'en octobre 2021, les zadistes, militant-e-x-s écologistes, ont occupé le site de la colline du Mormont (VD)

afin d'empêcher l'extension de la carrière de ciment de la multinationale Holcim – de loin la plus grande émettrice de CO₂ en Suisse. Alors que ces activistes risquaient la prison pour leur opposition pacifique, le Tribunal a reconnu la légitimité de leur démarche, en prononçant un acquittement total ou partiel.

Cette décision est une avancée majeure puisqu'elle équivaut à une reconnaissance juridique de l'urgence climatique. Les politiques devraient s'en inspirer et saluer la contribution de toute cette jeunesse à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce cas démontre

également qu'il existe toute une série de méthodes pacifiques afin de protester et de sensibiliser le public, et la désobéissance civile en fait intégralement partie. Elle constitue depuis des décennies un moyen légitime et efficace de provoquer un changement politique et/ou juridique. Toute personne qui exerce la désobéissance civile non violente pour défendre l'environnement devrait être protégée et non réprimée.

Alors que la politique institutionnelle montre ses limites et que nous disposons de moins de 10 ans pour agir avant d'irréparables dégâts pour l'humanité,

certain-e-x-s militant-e-x-s ont trouvé un moyen d'agir. Le recours à la désobéissance civile est aussi bien un signe de lassitude face à des gouvernements qui n'agissent pas suffisamment, ni assez vite, ni assez loin, que de l'inefficacité actuelle des méthodes traditionnelles. Nous devrions donc nous réjouir que des jeunes prennent la crise climatique par les cornes et luttent en faveur d'un monde qui n'exploite ni les êtres humains, ni la nature. « Ni ici, ni ailleurs! »

Cette issue relativement favorable pour les zadistes du Mormont permettra peut-être d'encourager d'autres initiatives pour promouvoir un changement concret en matière de politique climatique. Cependant, au moment où chaque gramme de CO₂ rejeté dans l'atmosphère aggrave davantage la situation, nous avons besoin que les gouvernements prennent des mesures concrètes pour respecter leurs engagements et lutter contre le changement climatique. Pourquoi ne pas s'inspirer du courage dont font preuve les jeunes activistes écologistes pour prendre les bonnes décisions? Et dialoguer avec elleux au lieu de les réprimer et les stigmatiser?

Un monde qui ne détruit pas la planète est possible. Construisons-le ensemble! I

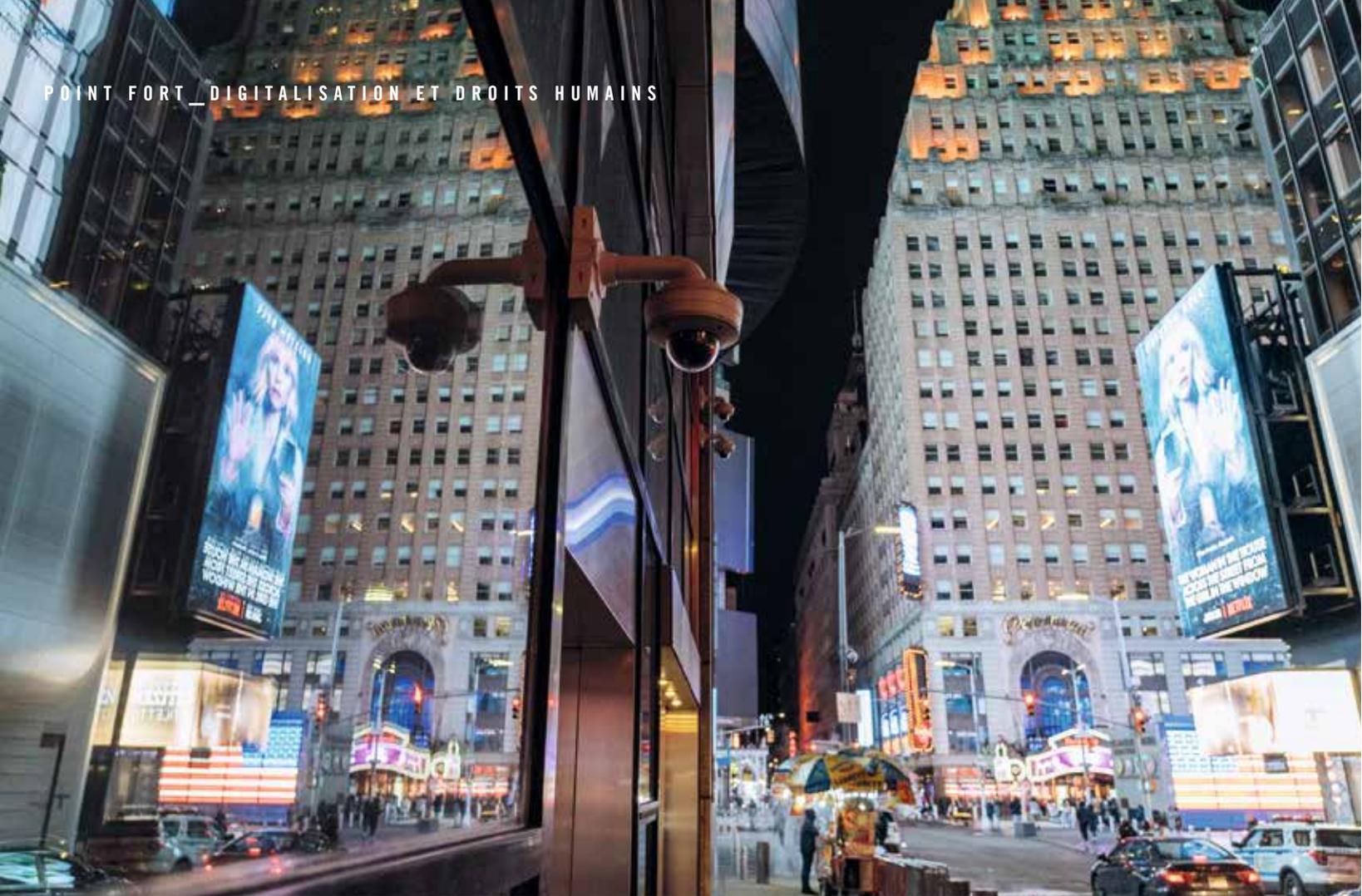
Pablo Cruchon
Responsable du climat à Amnesty Suisse





Digitalisation et droits humains

Des caméras de surveillance dans tous les coins, des logiciels qui identifient les visages et les attribuent à des profils, des algorithmes qui enregistrent et analysent chaque saisie sur nos ordinateurs ou smartphones... et des entreprises privées qui en savent davantage sur nous que la plupart de nos proches. Les intrusions dans notre sphère privée ont pris des proportions alarmantes et menacent nos droits humains. Mais la numérisation a aussi des aspects positifs : elle nous simplifie le travail, nous facilite l'accès aux informations et nous permet de nous mettre plus aisément en réseau.



À New York, « la ville qui ne dort jamais », les caméras de surveillance fonctionnent 24 heures sur 24. Elles sont des milliers à épier les passant-e-x-s, que ce soit sur Broadway, dans les ruelles ou les quartiers éloignés du centre, mais surtout dans les lieux les plus fréquentés, à commencer par le métro.

Je te vois...

Nous sommes habitué-e-x-s à tomber sur des caméras de surveillance dans tous les endroits possibles et imaginables. Or, couplées à la reconnaissance faciale, elles constituent une atteinte massive à nos droits. Un projet à New York alerte sur l'ampleur de cette surveillance.

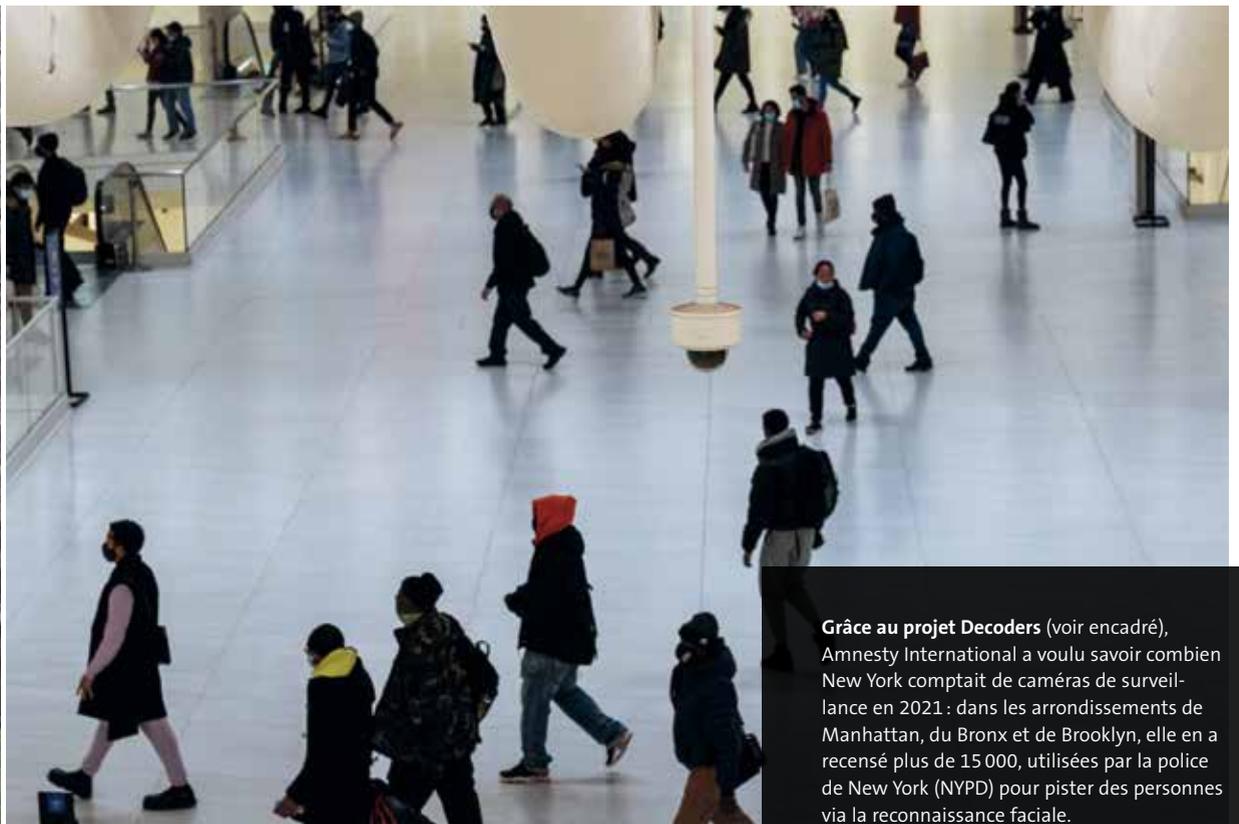
Texte par Manuela Reimann Graf
Photos de Mathias Wasik, New York

Un rendez-vous secret dans un parc ? Pas à New York : certaines caméras sont en mesure de reconnaître les visages à 200 mètres de distance (un ou deux blocs d'immeubles). Les prises de vues sont envoyées vers un logiciel de reconnaissance faciale et comparées aux innombrables visages enregistrés dans les bases de données de la police. Les images publiées sur les réseaux sociaux sont également utilisées, à l'insu des internautes, et sans leur consentement.





Souvent dissimulées, la plupart des caméras ne se remarquent pas. Elles peuvent cependant être placées bien en vue, sans doute à des fins de dissuasion, et certains endroits en comportent un grand nombre. Il suffit d'y prêter attention pour remarquer que dans cette ville, les gens sont partout tenus à l'œil. La paranoïa guette...



Grâce au projet Decoders (voir encadré), Amnesty International a voulu savoir combien New York comptait de caméras de surveillance en 2021 : dans les arrondissements de Manhattan, du Bronx et de Brooklyn, elle en a recensé plus de 15 000, utilisées par la police de New York (NYPD) pour pister des personnes via la reconnaissance faciale.



Les personnes racisées et les femmes courent un risque accru d'être confondues avec quelqu'un d'autre par le logiciel et poursuivies à tort. Comme les données utilisées pour entraîner les algorithmes proviennent majoritairement d'hommes blancs, les logiciels peinent à identifier correctement d'autres types de visages. Même lorsque les données « matchent » réellement, le risque d'abus par la police est patent. Les personnes racisées font souvent l'objet d'une surveillance particulièrement insistante. On trouve ainsi beaucoup de caméras aux carrefours proches des lieux où se sont déroulées les manifestations du mouvement *Black Lives Matter*.



Les New-Yorkais-e-x-s ne s'étonnent pas que, dans les trois arrondissements examinés, les quartiers où la densité de caméras est la plus élevée soient ceux où la majorité de la population n'est pas blanche : selon le dernier recensement, 54% de la population du quartier d'East New York (Brooklyn) est noire et 30% hispanique.



Les entreprises privées recourent elles aussi à cette technologie pour leur propre usage. Dans les quartiers où vivent des minorités, des caméras sont installées sur la devanture et à l'intérieur des magasins. Une nouvelle loi exige toutefois que les entreprises signalent qu'elles recueillent des données biométriques par un panneau sur la porte d'entrée.



Qui entre et sort, quand et avec qui ? Des caméras sont également installées devant des maisons et des immeubles d'habitation, sans que les locataires soient au courant. C'est une atteinte à la sphère privée des personnes qui habitent l'immeuble, contre laquelle elles n'osent généralement pas porter plainte, en particulier lorsqu'elles appartiennent à une minorité, tant il est difficile de trouver un logement abordable dans la ville.

Amnesty Decoders, un grand projet pour une mégalopole

Alors qu'il est toujours plus largement prouvé que la technologie de reconnaissance faciale entrave les droits humains, la police new-yorkaise n'a pas voulu fournir des données sur son utilisation, en dépit de nombreuses demandes. Dans le cadre du projet Decoders, Amnesty International a lancé le 4 mai 2021 un nouveau projet à New York, auquel des milliers de volontaires ont participé l'an dernier. Ils ont répertorié plus de 15 280 caméras de vidéosurveillance aux carrefours de Manhattan, Brooklyn et du Bronx, trois arrondissements qui couvrent un immense territoire presque entièrement surveillé.

En trois semaines seulement, les volontaires ont effectué 18 841 heures, ce qui correspond à plus de 10 années de travail

pour un-e-x chercheur-e-x à plein temps aux États-Unis. Les participant-e-x-s ont reçu des images de Google Street View avec la consigne de marquer les caméras dans un périmètre donné. Par groupes de trois, ils répertoriaient et analysaient les appareils susceptibles d'être utilisés avec la technologie de reconnaissance faciale.

Selon la coalition du projet « Ban the Scan », le département de police de New York (NYPD) a admis avoir appliqué la technologie de la reconnaissance faciale dans 22 000 cas depuis 2017. Alors que le NYPD prétend n'y avoir recours que pour élucider des crimes très graves, des reportages font entendre un autre son de cloche : ces technologies seraient utilisées pour poursuivre de petits délits comme les graffitis et le vol à l'étalage.

La reconnaissance faciale menace également la liberté d'expression et le droit de manifester : durant l'été 2020, elle a probablement été utilisée pour identifier et arrêter un participant à une manifestation du mouvement *Black Lives Matter*, au motif qu'il aurait hurlé contre un policier.

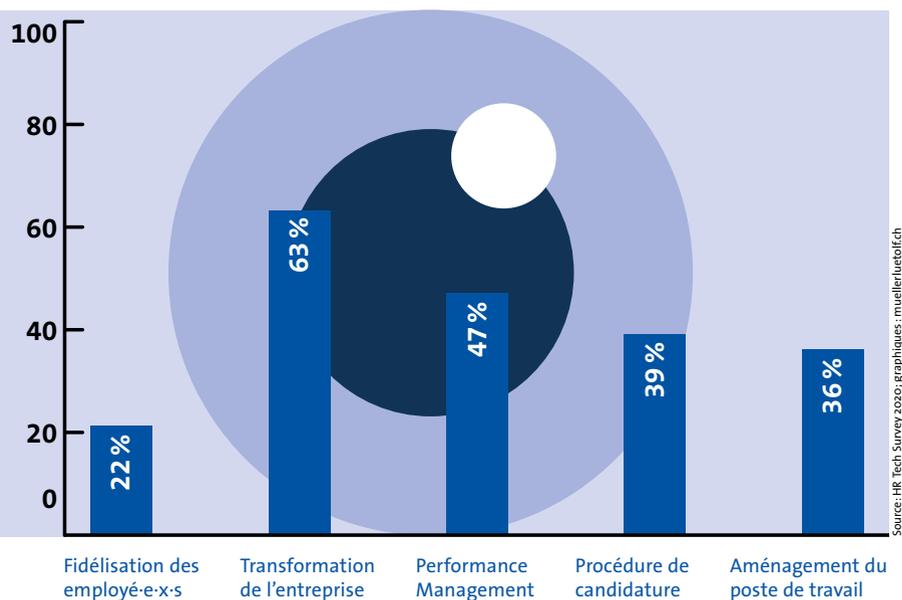
Plusieurs organisations travaillent en ce moment dans toute la ville de New York pour y obtenir une interdiction stricte de la reconnaissance faciale. D'autres villes des États-Unis, dont San Francisco, Boston, Portland, ont déjà banni cette technologie. La police de San Francisco n'a plus le droit d'y recourir. Les élu-e-x-s municipaux ont fondé leur décision en invoquant le danger pour les libertés individuelles, supérieur aux avantages sécuritaires supposés. |

Lorsque chaque clic est surveillé

La surveillance s'invite aussi sur le lieu de travail. De nombreuses entreprises ont mis en place des systèmes pour mesurer l'efficacité de leur personnel. Un système plus ou moins intrusif laissé au bon vouloir de l'employeur. **Enquête.** Par Natalie Wenger

L'hiver dernier, lorsque la cinquième vague de Covid s'est abattue sur la Suisse, cela n'a pas manqué: ceux qui le pouvaient étaient une fois de plus censé·e·x·s travailler depuis leur domicile. Alors qu'au début de la pandémie les employé·e·x·s se débrouillaient avec leur minuscule portable sur un coin de canapé, désormais de nombreuses entreprises n'hésitent pas à puiser dans le porte-monnaie pour faciliter le télétravail, finançant qui des écrans grand format, qui des bureaux assis debout...

Où les outils People Analytics sont utilisés
Pourcentage des entreprises interrogées qui utilisent People Analytics dans les domaines suivants :



Mais cette générosité a un prix: la sphère privée des salarié·e·x·s. Comme le montre une étude de TOP10VPN, une société britannique active dans la sécurité d'internet, les ventes mondiales de logiciels de surveillance du personnel, ou People Analytics Tools, ont bondi de 65% depuis le début de la crise sanitaire (chiffre de septembre 2021). Les outils les plus populaires sont Hubstaff, Time Doctor et FlexiSPY. Ces trois entreprises couvrent 60% du marché international, qui selon les prévisions de l'institut d'études de marché Industry Arc devrait générer 4,5 milliards de dollars d'ici 2026. Ces technologies confèrent un large pouvoir aux supérieur·e·x·s hiérarchiques: elles enregistrent chaque clic, écoutent chaque conversation, scannent chaque e-mail, pour analyser leur contenu, leur tonalité, l'attitude qu'ils sous-tendent. Time Doctor assure pouvoir identifier les temps morts et effectuer à intervalles de quelques minutes une capture d'écran et une photo par webcam pour vérifier que les employé·e·x·s sont à leur poste de travail. Si le logiciel ne détecte aucune activité de leur part, il les somme de se remettre à la tâche. Après plusieurs phases d'inactivité, par exemple si le clavier et la souris n'ont pas été touchés pendant 15 secondes d'affilée, le logiciel avise les supérieur·e·x·s.

Beaucoup de salarié·e·x·s subissent déjà cette surveillance excessive au quotidien. Les systèmes automatisés optimisent les itinéraires, raccourcissent les pauses-café, punissent l'inefficacité supposée. Pour les employé·e·x·s, cela signifie surtout un travail plus intense, plus stressant, plus dangereux.

Contrôle·e·x·s par des robots | L'exemple du géant de l'e-commerce Amazon montre quelle ampleur peut prendre la surveillance des salarié·e·x·s aux États-Unis. Les véhicules de la compagnie sont équipés d'un kit comprenant quatre caméras: que les conductrices soient distraité·e·x·s ou roulent trop vite, elles enregistrent jusqu'au moindre bâillement. Ces caméras robotisées sont programmées pour réagir immédiatement aux comportements fautifs: « Ralentissez!» ou « Respectez la distance de sécurité» vocifère une voix de synthèse. Ce système soumet le personnel à une évaluation constante, régulièrement consultée par le management. Être mal noté·e·x par l'algorithme, c'est risquer le licenciement.

Dans l'idéal, un être humain devrait visionner les vidéos pour pouvoir disculper les chauffeur·se·x·s, mais c'est rarement le cas. Face aux journalistes du Washington Post, Amazon justifie l'utilisation des technologies par des arguments de sécurité et d'efficacité. Pourtant, en raison du stress induit, beaucoup d'employé·e·x·s se plaignent de maux de dos, de tachycardie et de symptômes de burn-out. Des centaines de milliers d'employé·e·x·s se mettent à refuser la culture de la surveillance. Dans le Minnesota, le personnel a été jusqu'à faire grève. Les équipes étaient forcées de rouler à des vitesses dangereuses, sans même avoir le droit à une pause pour aller aux toilettes. Pour satisfaire la machine, il faut devenir soi-même une machine, scandaient les protestataires. Leur slogan: «Nous ne sommes pas des robots».

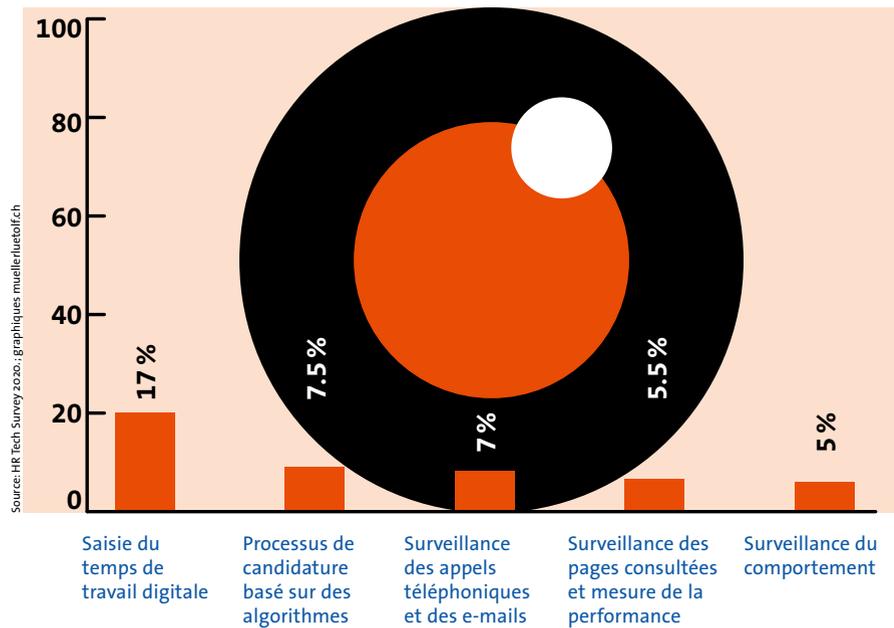
Pour Roger Rudolph, professeur de droit du travail et de droit privé à l'Université de Zurich, une surveillance aussi extrême serait exclue dans notre pays: «la Loi sur le travail interdit la surveillance systématique des comportements sur le lieu de travail», explique-t-il. Les mesures de surveillance doivent obligatoirement avoir un lien direct avec le rapport de travail, être proportionnées et indispensables au but visé. «Plus la surveillance est étroite, plus il faut faire preuve d'un regard critique», poursuit Rudolph. À la différence des États-Unis, la justice suisse est sensibilisée aux droits des salarié·e·x·s. «La protection de la sphère privée est souvent prépondérante.»

Abus rares en Suisse | Il n'empêche: la surveillance au travail a nettement augmenté dans notre pays depuis le début de la pandémie. Ce constat émane du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Silvia Böhlen, chargée de communication du PFPDT, nous répond par écrit: «Nous ne pouvons rien dire du type de technologies utilisées, car il n'y a pas de recensement systématique des cas et pas d'obligation de signaler de tels dispositifs.»

Pour en savoir plus, l'Institut de recherche sur le monde du travail de l'Université de Saint-Gall a enquêté auprès de 213 responsables du personnel en 2021. La majorité des entreprises n'ont pas attendu la pandémie pour investir dans des outils comme Microsoft Teams ou Time Doctor. 63% des personnes interrogées ont indiqué utiliser des technologies pour fidéliser les collaboratrices et faire évoluer la compagnie, mais aussi pour gérer les performances et le recrutement. Selon l'étude, les abus sont plutôt rares. 17% des entreprises seulement ont recours à des technologies qui permettent un enregistrement informatisé du temps de travail et 7,5% font intervenir les algorithmes durant la procédure d'embauche. Les logiciels de type Teramind, qui traquent les écarts de conduite des collaboratrices,

Utilisations problématiques des outils de surveillance

Pourcentage des entreprises interrogées qui utilisent People Analytics à des fins d'analyse et/ou de surveillance:



des cadres ou du management, ne sont présents que dans 5% des entreprises. Cela n'en est pas moins problématique, car ces outils sont connus pour renforcer les discriminations.

Un sondage d'Amnesty International auprès de 50 entreprises suisses a livré des conclusions analogues. Près de 80% des entreprises ont installé des caméras qui surveillent les entrées, les places de parc, les garages souterrains et les machines et installations dangereuses. Les raisons citées sont la sécurité, la prévention des vols et la protection contre les accès non autorisés. Deux tiers des entreprises indiquent faire usage des People Analytics Tools pour la saisie du temps de travail, les alertes automatisées en cas de virus et le contrôle à distance, ainsi que des logiciels de collaboration tels que Microsoft Teams. Plusieurs sociétés actives dans le commerce de détail ont déclaré analyser le nombre d'e-mails entrants et sortants du service client, enregistrer les entretiens de conseil et de vente par téléphone et équiper leur parc de véhicules avec des traceurs GPS.

De nombreuses entreprises ne fournissent pas d'informations précises pour des raisons liées à la protection des données.

Toutes les entreprises assurent que les collaborateurices sont informé·e·x·s des technologies utilisées via le règlement informatique, le contrat de travail ou les ressources humaines. Une seule parmi elles indique requérir le consentement de son personnel, une démarche qui n'est juridiquement pas obligatoire. Un assureur précise que les zones surveillées sont signalées par un autocollant. Il est rare cependant que les employé·e·x·s aient leur mot à dire, dans le meilleur des cas la signature du contrat de travail vaut approbation. À la question de la conservation des données, les entreprises soulignent toutes qu'elles se conforment aux prescriptions légales. Au moins deux d'entre elles stockent les données jusqu'à trois ans, un très long délai, qui laisse soupçonner qu'elles le font en prévision d'un usage ultérieur.

Les entreprises ont peu à craindre | Les affaires jugées en Suisse ont surtout trait à la surveillance informatique ou vidéo, et parfois à la surveillance par des détectives privés. Selon le professeur Roger Rudolph, il s'agit de quelques douzaines de procédures par an. Difficile d'obtenir des chiffres concrets, car très peu de situations donnent lieu à une action en justice. Sans compter que les employé·e·x·s n'ont pas toujours conscience d'être surveillé·e·x·s. Iels ne sont de toute façon pas légion à dénoncer leur hiérarchie, par crainte de perdre leur emploi. En cas d'infraction, les entreprises n'encourent que des sanctions mineures. Elles doivent tout au plus verser des indemnités jusqu'à six mois de salaire ou, très rarement, des dommages-intérêts de quelques milliers de francs.

La frontière est mince entre le contrôle du travail et la violation de la sphère privée.

La plupart du temps, seuls les cas où la personne a été licenciée sont portés devant les tribunaux. Un commandant de la protection civile tessinois a fait l'objet à son insu d'une surveillance systématique pendant trois mois. L'employeur a pu attester que l'employé avait contrevenu massivement à ses obligations en visionnant régulièrement des sites pornographiques durant son temps de travail. Mais, selon le Tribunal fédéral, l'administration de la preuve se fondait sur des données obtenues de manière illicite, au moyen d'un logiciel

espion scrutant non-stop l'historique de navigation de l'employé. Le licenciement était donc abusif. Roger Rudolph fait remarquer que la durée de la surveillance du comportement a été fatale à l'employeur: «S'il l'avait limitée à quelques jours, les juges en auraient décidé autrement.»

La frontière est mince entre le contrôle du travail et la violation de la sphère privée. Selon des expert·e·x·s juridiques, mais aussi le syndicat Unia, la législation existante est suffisante en Suisse. La difficulté est de la faire appliquer, écrit Philipp Zimmermann, porte-parole d'Unia. «Il est important que les salariés ne se laissent pas faire, défendent leurs droits sur le lieu de travail, prennent contact avec le syndicat et, si nécessaire, se pourvoient en justice en cas d'abus.» On peut déposer une plainte auprès du Tribunal civil compétent, ou, en cas de contrôle illicite du comportement, auprès des bureaux cantonaux d'inspection du travail.

Unia s'oppose de façon générale aux mesures de surveillance, car elles induisent un déséquilibre du rapport de force au profit de l'employeur. «Une surveillance constante est une source de stress et met la personne sous pression; elle fait peser un climat de suspicion qui ne favorise pas une ambiance sereine au travail», écrit Zimmermann. Le micro-management conduit rarement à une amélioration des performances. Bien au contraire, il démotive les employé·e·x·s et accroît la méfiance envers l'employeur.

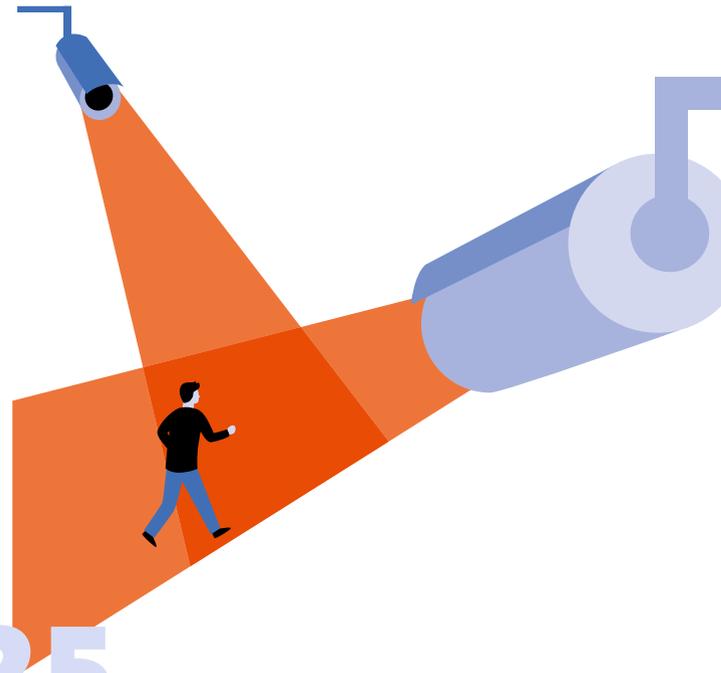
Volontaire – mais à quel point ? | La surveillance ne s'effectue pas toujours contre la volonté de la personne employée. Un cinquième du personnel du voyageur suédois TUI a consenti à se laisser implanter une puce de la taille d'un grain de riz dans la main aux frais de l'entreprise. La puce permet d'ouvrir les portes, d'activer les imprimantes, de se servir du distributeur de snacks. Alexander Huber, directeur de TUI à Stockholm, a raconté dans un entretien au magazine allemand Spiegel que la puce avait eu un réel impact, suscitant par exemple des discussions sur les nouvelles technologies. À en croire le directeur, la puce ne permettrait pas de localiser les personnes ni d'obtenir sur elles plus d'informations que n'en contient leur profil LinkedIn.

Selon Roger Rudolf, le caractère volontaire de la mesure n'est cependant pas un argument recevable dans le droit du travail. «En général, les employés veulent conserver leur poste, et sont prêts pour cela à quelques concessions», observe-t-il. Le consentement des salarié·e·x·s ne suffit pas à justifier des mesures de surveillance excessives. On ne peut pas balayer le principe de proportionnalité et le lien nécessaire avec l'emploi exercé, au motif que les employé·e·x·s n'y sont pas opposé·e·x·s. «Il faut parfois les protéger d'eux-mêmes.» |

Suivi à la trace

Que ce soit pour nous informer, faciliter nos achats, nos trajets, nos interactions sociales, nous passons beaucoup de temps connecté-e-x-s chaque jour, en produisant une quantité considérable de données personnelles, qui peuvent être exploitées par divers acteurices. Récit d'une journée type à l'ère du (presque) tout-digital.

Par Jean-Marie Banderet, illustrations de Samira Oschounig – muellerluetolf.ch



6:45

Première salve de mon réveil, aussitôt tue en *snoozant*. Il est 6h45 : la fonction FaceID de mon smartphone a de la peine à reconnaître mon visage. L'image de référence stockée sur le téléphone a déjà quelques années, et je l'avais sans doute prise sous un meilleur jour. Avec le café, premier tour sur le web – qui mêle « grandes » nouvelles internationales, et dernières prouesses culinaires de mes amis. Un rapide coup d'œil à mes e-mails me notifie que la poste me livrera un colis aujourd'hui. Pas de chance, personne pour le réceptionner. Un clic sur l'application du géant jaune, avec authentification via SwissID, pour faire retenir le paquet. Et avec ce simple geste, deux organisations distinctes gardent une trace de ma connexion.

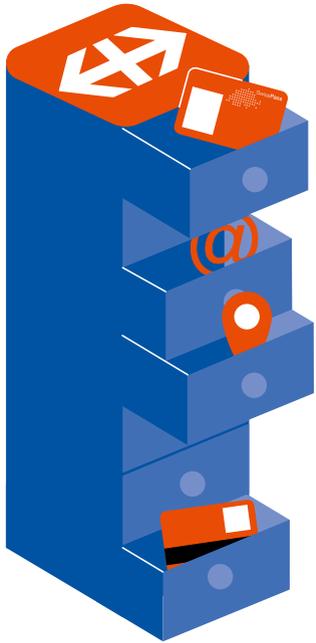
7:25

Sur le chemin de la gare, rue de Berne, trois petits dômes blancs fixés au premier étage de la façade en face d'un *fast-food* libanais scrutent la rue, jour et nuit. Ces trois caméras sont l'héritage d'un projet pilote mené entre 2014 et 2016 dans le quartier des Pâquis, à Genève, pour endiguer le trafic de stupéfiants, la petite criminalité et les incivilités. Cinq ans plus tard, et malgré un rapport mitigé sur leur efficacité, le porte-parole de la police genevoise Sylvain Guillaume-Gentil confirme que les 29 caméras observent toujours le quartier pour aider à « résoudre des enquêtes et identifier des auteurs de délits ». Comme toutes les grandes gares de Suisse, celle de Cornavin est aussi placée sous l'œil des caméras : j'en compte trois avant d'arriver sur le quai n° 4.

QUI PEUT VOIR CE QUE JE FAIS EN LIGNE ?

« À chacune de nos connexions, nous laissons de nombreuses traces », explique Lorenz Schmid, de Société Numérique, une association pour la protection des citoyen-ne-x-s à l'ère digitale. Des traces laissées sur le serveur visité et sur l'appareil utilisé pour se connecter. Selon l'expert, ces données peuvent être consultées par l'opérateur du serveur, par des traqueurs tiers à des fins publicitaires, mais aussi par l'État dans le cadre de procédures pénales ou pour la surveillance par le Service de renseignement de la Confédération (SRC). La Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) oblige les opérateurs à conserver les données de connexion pendant 6 mois. Celles-ci peuvent être transmises aux autorités de poursuite dans le cas d'une procédure pénale. La Loi fédérale sur le renseignement (LRens), quant à elle, permet au SRC de surveiller en continu les communications sur le réseau câblé.





7:35

Un clic sur l'application Mobile CFF pour acheter mon billet pour Berne. Elle contient mon abonnement demi-tarif (SwissPass)... ainsi qu'une quantité de données personnelles (nom, date de naissance, adresses postale et électronique, moyen de paiement, géolocalisation...) que la régie de chemin de fer partage avec ses nombreux partenaires commerciaux (Datatrans, NET-Metrix...) à des fins de contrôle, d'analyse et d'optimisation. La récente fuite de données personnelles en janvier dernier a fait grincer des dents plusieurs spécialistes. Iels reprochent aux CFF d'avoir intégré trop d'informations personnelles du SwissPass dans leur application, tout en négligeant sa sécurité.

MIEUX SE PROTÉGER

Il existe plusieurs remèdes pour limiter les traces numériques que nous semons, détaille Lorenz Schmid. Paramétrer les réglages de son navigateur pour bloquer les traqueurs des serveurs et les cookies non indispensables, ou privilégier d'autres moteurs de recherche que Google. Ceux qui ont une âme de whistleblower peuvent aussi recourir au navigateur Tor, qui crypte les échanges et brouille les pistes grâce à des relais pour garantir votre anonymat.

9:26

Le train entre en gare de Berne. La collègue qui m'accompagnera à mon rendez-vous avec un moine bouddhiste est déjà sur le quai. Pour la suite du trajet en voiture, en plus de mon nom, adresse, numéro de téléphone et permis de conduire, l'entreprise de *car-sharing* Mobility peut savoir où je me trouve en temps réel. Ses véhicules les plus récents sont en outre équipés de senseurs qui mesurent les secousses à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, pour pouvoir retrouver l'auteurice de dommages éventuels.

7:42

Une nouvelle caméra surveille la montée dans les escaliers qui mènent à l'étage de l'InterCity 1, à destination de Lucerne. Les images sont conservées pendant trois jours, et ne peuvent être exploitées que sur demande de la police. À bord, les CFF proposent une connexion WiFi, par laquelle on accède via une autre application qui stocke pendant six mois le numéro de téléphone et l'adresse MAC (l'adresse «physique», unique) de l'appareil utilisé pour se connecter. Depuis leur réouverture après le premier pic de la pandémie, deux sésames sont requis pour accéder aux wagons-restaurants: le certificat COVID-19, et une consommation. Ce sera un renversé et un croissant, suffisant pour rester dans ce wagon jusqu'à Berne, tant que l'affluence n'est pas trop forte.



12:15

Salade grecque, branche noisette, Coca-Cola: la composition de mon repas de station-service, à Studen, vient compléter la masse d'informations que détient déjà le premier détaillant du pays, Migros. La banque la connaît aussi: mon relevé trie automatiquement mes dépenses selon leur genre. Par le biais de son système de fidélisation, le géant orange récolte des données sur les goûts, les habitudes, la localisation, les données personnelles et financières de sa clientèle. Sur sa déclaration de protection des données, l'enseigne détaille les utilisations qu'elle en fait: marketing ciblé, développement de produit, profilage de la clientèle, traque aux fraudeurs, transmission de données personnelles à d'autres entreprises du groupe ou à des organismes de recouvrement...



ESPIONNAGE VIA LA FIBRE OPTIQUE

Depuis 2017, l'article 39 de la LRens encadre l'exploration du réseau câblé, qui donne aux services secrets la possibilité d'analyser en continu n'importe quelle télécommunication à destination ou en provenance de Suisse selon des mots clés, comme «construire une bombe». Pour ce faire, ils ont accès à toutes les communications qui passent par le câble ou la fibre optique. Toutes nos interactions non cryptées peuvent donc être surveillées par le

SRC, explique Lorenz Schmid. Suite à l'entrée en vigueur de la LRens, Société Numérique et d'autres organisations avaient tenté de retirer l'exploration du réseau câblé de la loi. Elles ont déposé une plainte, actuellement entre les mains du Tribunal administratif fédéral. Selon les organisations, cette pratique menace le droit fondamental à la sphère privée: elle rend le secret professionnel et le secret médical irréalisables, et enfreint la présomption d'innocence.

15:15

De retour dans les locaux d'Amnesty à Berne, j'effectue quelques recherches pour compléter l'interview du matin. Par simple curiosité, je consulte les cookies accumulés sur mon navigateur depuis leur suppression il y a un mois: 1874. Ces fichiers enregistrés sur le disque dur permettent de conserver mes préférences, par exemple le choix de la langue, les identifiants de connexion, les pages consultées ou le contenu d'un panier d'achats. À cette liste, il manque les pixels, notamment ceux de Facebook, ces minuscules extraits de code ajoutés à un e-mail ou un site internet pour déterminer si la visite provient d'un lien suivi sur le réseau social, connaître le contenu que vous avez affiché ainsi que votre position.



21:30

À en croire les statistiques de mon smartphone, j'ai passé 3 h 29 devant mon écran aujourd'hui, l'ai déverrouillé 116 fois, passé 32 minutes sur Instagram et 18% de temps en moins que la semaine dernière. Pendant ce temps, il a permis à mon opérateur de localiser mes différentes connexions et de croiser celles-ci avec des données aussi variées que les noms, identifiants, date de naissance, nationalité, adresse postale, e-mail, numéro de téléphone, centres d'intérêt, statut marital, moyens et historique de paiement, produits et services détenus ou utilisés, fichiers stockés sur le cloud... De son côté, le fabricant recueille des données transmises en moyenne toutes les 4,5 minutes, même lorsque le téléphone est inactif, à en croire une étude publiée en mars 2021 par un chercheur au *Trinity College* de Dublin. Douglas Leith a démontré que des éléments tels que les identifiants et numéros de série, des informations sur la carte SIM mais aussi la géolocalisation sont collectés par les systèmes d'exploitation des deux géants Google et Apple. Et ce par défaut, sans que l'utilisatrice l'ait choisi. Contrairement à Google Maps, qui a besoin de mon autorisation pour suivre mes déplacements. La plateforme n'a d'ailleurs pas manqué une étape de mes tribulations: en consultant l'historique des positions, elle m'invite à confirmer et à préciser l'adresse de mes étapes ainsi que les moyens de locomotion utilisés. L'occasion aussi de dire tout le bien que je pense de la salade grecque de la station-service de Studen. |



REPRENDRE LE CONTRÔLE

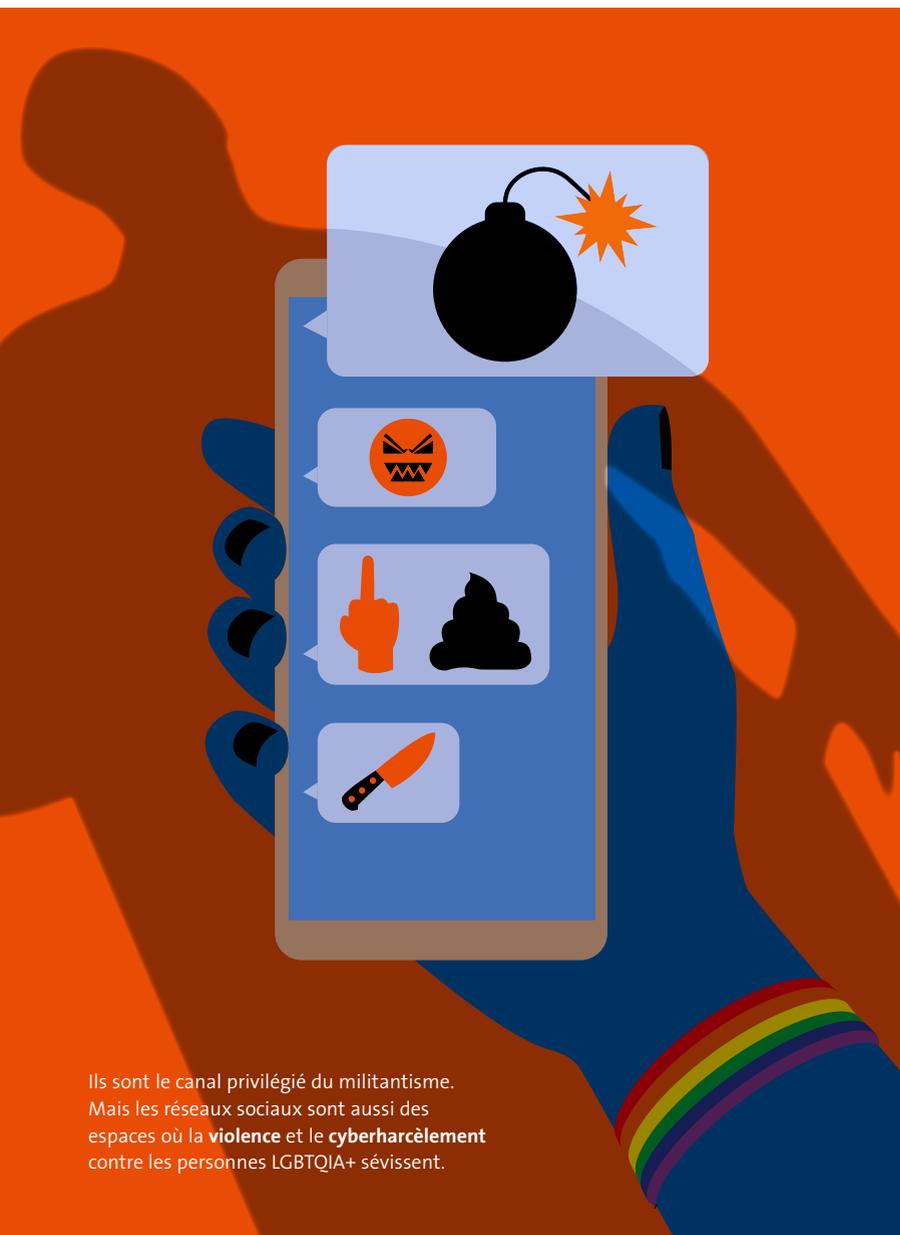
Avons-nous perdu tout contrôle sur nos données personnelles? Pour Lukas Hafner, spécialiste technologie et droits humains chez Amnesty International, si l'on considère chaque interaction séparément, la quantité de données transmise à un acteur défini est limitée, ce qui donne aux utilisatrices le sentiment que la collecte de données n'est pas trop invasive. Ce n'est que lorsque l'on prend également conscience qu'une grande partie de ces données d'origines diverses sont reliées entre elles pour former une image complète de notre personnalité, que l'on se rend compte de

l'ampleur de la menace qui pèse sur la sphère privée. Selon le chercheur, le second aspect problématique est l'opacité qui entoure la récolte, la conservation et la gestion de ces données. Impossible de connaître précisément leur volume, de savoir qui les détient, si elles circulent. D'autre part, il n'existe pas de voie de recours centralisée, où les citoyen-ne-x-s pourraient consulter l'ensemble des données qui existent sur elleux. Iels doivent envoyer des demandes individuellement à chaque organisme détenteur de données.

Les réseaux de la colère

Puissant outil d'empowerment d'un côté, terrain propice aux discriminations de l'autre: pour la communauté LGBTQIA+, les réseaux sociaux ont deux faces, et le revers n'est pas toujours reluisant.

Par Olalla Piñeiro Trigo



Ils sont le canal privilégié du militantisme. Mais les réseaux sociaux sont aussi des espaces où la violence et le cyberharcèlement contre les personnes LGBTQIA+ sévissent.

© muellerloft.ch/Samira Okhouing

«J'aimerais te finir la gueule à l'acide et au couteau.» La menace adressée à Loïc Valley sur son compte Instagram choque par sa violence. À côté de son métier d'artiste des arts vivants, ce militant·e·x non-binaire, 24 ans, tient un compte pédagogique sur les enjeux liés aux transidentités et aux questions de genre depuis maintenant trois ans. «Tout a commencé par une story, dans laquelle j'ai fait mon *coming out* non-binaire. Ça a suscité des réactions, les gens s'intéressaient à ces questions. J'ai alors commencé petit à petit à créer des posts pour vulgariser les études que je lisais à ce sujet.» Les causes et effets de la dysphorie de genre*, des outils pour adopter un langage inclusif, des foires aux questions: son compte s'adresse à un public avisé, mais aussi aux personnes curieuses d'en apprendre davantage. Une exposition publique sur les réseaux sociaux avec, parfois, son lot de réactions agressives. «Il y a des commentaires insultants ou transphobes qui visent à nier mon identité, et il m'est déjà arrivé de recevoir des menaces de mort. Je les efface directement, sans que cela ne m'affecte trop. Mais c'est loin d'être le cas pour tout le monde.»

Si Loïc Valley se dit jusqu'à présent épargné·e·x d'un harcèlement «continu», probablement grâce à la portée modeste de son compte, cette pratique reste monnaie courante. La communauté LGBTQIA+ est fréquemment la cible de propos haineux, que ce soit dans l'espace public ou sur le web. Selon un rapport 2021 du Pew Research Center sur le harcèlement en ligne aux États-Unis, les personnes lesbiennes, gays et bi sont près de 70% à en avoir déjà fait les frais, contre 40% pour le reste. Un harcèlement qui se traduit par des menaces physiques ou du harcèlement sexuel pour plus de la moitié. Ce taux chute à 23% lorsqu'il s'agit de personnes hétérosexuelles. En Suisse, des études à large échelle sont encore inexistantes, mais les premiers chiffres confirment cette prévalence: selon une étude réalisée en 2020 par la faitière suisse gay Pink Cross, le web figure en troisième position des terrains les plus propices au harcèlement contre les personnes queer.

Question harcèlement, Gary Goldman, chargé de programme pour *Out in Tech*, une ONG new-yorkaise réunissant les personnes queer travaillant dans la tech, en sait quelque

chose. «Durant la pandémie, nous organisons de temps en temps des soirées Zoom pour éviter que des personnes ne se retrouvent seules. Une personne malveillante en a profité pour partager le lien publiquement sur les réseaux sociaux. Des inconnus se sont ensuite infiltrés pour nous insulter.» Lorsqu'il a signalé ce compte à Twitter, la plateforme a refusé de le bloquer, estimant qu'il ne violait pas le règlement. «Ces grandes plateformes de communication doivent être responsables d'offrir un environnement sain à leurs utilisateurs», martèle le jeune homme.

Un paradoxe | Un objectif encore loin d'être atteint. Car selon le premier «Social Media Safety Index» créé en 2021 par la *Gay & Lesbian Alliance Against Defamation* (GLAAD), les cinq principaux réseaux sociaux mondiaux – Facebook, YouTube, Twitter, Instagram, TikTok – sont considérés comme «non sûrs» pour les personnes queer. En plus des discours de haine véhiculés en ligne, les défaillances des signalements et les lacunes dans la protection des données sont pointées du doigt.

Et les conséquences sont parfois désastreuses. En témoignent les violences qui se sont produites sur Grindr, l'un des sites de rencontres LGBTQIA+ les plus populaires au monde. Les autorités égyptiennes y avaient créé des faux comptes pour traquer les hommes gays. Le but était de réunir des preuves visuelles et écrites pour les condamner pour «incitation à la débauche», au titre de la loi sur la cybersécurité. Le site a par la suite amélioré sa sécurité, en bloquant la géolocalisation à moins de 2 km pour empêcher les arrestations. Au Maroc, un phénomène similaire s'est produit. L'année passée, plusieurs jeunes ont subi un *outing* massif, après qu'une influenceuse populaire a appelé ses followers à les piéger sur différents sites de rencontres. Elle a par la suite partagé des photos de leur profil dans des groupes WhatsApp et Facebook. Certain·e·x·s se sont fait rejeter par leur famille ou ont perdu leur travail, d'autres ont fini par se suicider.

Si les risques sont indéniables, Gary Goldman nuance. Assimiler les réseaux sociaux uniquement à des «aspects négatifs» serait une vision «très occidentale». «Le web constitue parfois la seule ressource pour des personnes vulnérables, qui se font rejeter pour leur identité sexuelle ou de genre.» Si la dépénalisation de l'homosexualité gagne du terrain, elle reste condamnée dans 69 États du monde. Coucher avec des personnes de même sexe peut mener à la peine de mort en Iran, au Nigeria ou en Arabie Saoudite, être passible de perpétuité dans plusieurs îles des Caraïbes, ou de 14 ans de prison au Kenya. À noter qu'une légalisation n'empêche pas les agressions ou la répression, à l'image de la Russie et de ses tristement célèbres centres de conversion en Tchétchénie.

Plus d'inclusivité | Pas étonnant que, dans de tels contextes hostiles, les réseaux sociaux constituent un refuge pour la communauté LGBTQIA+. «Ils permettent à des personnes de se connecter avec leur milieu, dans des lieux où il est difficile de trouver des espaces *queerfriendly*. L'anonymat qu'offrent les écrans permet aussi de se préserver, car l'apparence n'est pas importante», avance Gary Goldman. Bien que critique, Loïc Valley considère de son côté que le web reste un outil informatif et pédagogique «incroyable», avec une grande force d'*empowerment*. Comme ce fut le cas lors de sa transition. «Ce n'est pas toujours évident pour les personnes non-binaires, à l'apparence dite masculine, d'être incluses dans le milieu LGBTQIA+. Durant certains événements, je sentais qu'on doutait de la légitimité de ma présence, car on me voyait comme un homme cisgenre. Mon compte m'a permis d'expliquer qui j'étais et de me constituer un réseau queer. Je peux compter sur le soutien de personnes que je n'ai jamais vues.» |

**C'est l'angoisse, l'irritabilité ou la détresse créée par une différence ressentie entre le genre assigné à la naissance et celui auquel on s'identifie.*

Sauver la diversité

Si, face aux critiques, les géants de la tech ont progressivement amélioré leur politique, le chantier promet d'être long. Afin de renforcer l'inclusivité, GLAAD dresse une série de recommandations : employer des spécialistes dédié·e·x·s aux questions LGBTQIA+, changer les algorithmes de recommandation pour empêcher l'avalanche de contenus extrémistes, cesser de mettre sur liste noire (démonétiser) les contenus LGBTQIA+ dans la pub, offrir un contrôle transparent sur les choix d'utilisation des données ; la liste est encore longue. Loïc Valley voit la modération en ligne comme une priorité. «Il y a énormément de commentaires transphobes violents que l'on retrouve sous des articles ou reportages de médias en ligne. Il faudrait que chaque plateforme prenne ses responsabilités en matière de modération. C'est très important pour éviter la discrimination et la propagation de fausses informations.» Gary Goldman préconise l'utilisation de gestes simples, comme surfer sur des sites cryptés ou utiliser un VPN (réseau privé virtuel : service permettant un mode de transmission des données sécurisé, anonyme et crypté). Mais la clé est l'amélioration de la diversité dans le milieu de la tech : «Les préoccupations des personnes queer face à la technologie sont différentes. Avoir des équipes plus inclusives permettrait de créer des outils numériques adaptés à leurs besoins.»

Entre participation et « fake news »

Les débats politiques fument sur internet. Quelles sont les conséquences de la numérisation pour la démocratie suisse ? Entretien avec le politologue Fabrizio Gilardi. Propos recueillis par Manuela Reimann Graf



Pour **Fabrizio Gilardi**, politologue et chercheur à l'Université de Zurich, des politiques communes contre la désinformation sont nécessaires.

© DR

▷ **AMNESTY**: La numérisation de la société progresse à pas de géant. Dans quelle mesure a-t-elle une influence sur la formation de l'opinion ?

◁ **Fabrizio Gilardi**: Les réseaux sociaux permettent potentiellement à chacun de prendre la parole et d'influencer les débats politiques. Des personnes qui ne disposaient jusqu'à d'aucun canal de communication peuvent désormais se faire entendre. C'est important dans la perspective des droits humains. Dans de nombreux pays, les réseaux sociaux sont des outils essentiels pour porter les revendications des activistes, également pour s'opposer aux gouvernements.

▷ Cet accès facilité à l'espace public rend-il le débat politique plus démocratique ?

◁ Les réseaux sociaux auraient contribué à une diversification de l'information. Elle était autrefois la chasse gardée des

médias traditionnels, presse papier, télévision et radio, qui contrôlaient beaucoup plus étroitement ce qui était publié. Sur les réseaux sociaux, grâce à la multiplicité des liens, nous sommes confrontés à des opinions et des manières de voir qui n'ont rien à voir avec celles que nous étions venus y chercher. Sans surestimer le rôle de ces plateformes, il est clair qu'elles ont un rôle dans le renforcement de la démocratie. Un contenu publié sur Twitter atteint rapidement un large public. Mais la désinformation se propage tout aussi rapidement.

▷ Sur les réseaux sociaux, on peut publier librement pratiquement n'importe quoi. Cela nous amène aux *fake news*. En quoi sont-elles est dangereuses pour la formation de l'opinion politique ?

◁ Cette question appelle une réponse différente pour chaque plateforme. Certains réseaux sont ouverts, comme Twitter,

d'autres plus fermés, par exemple Telegram. En Suisse aussi, de nombreuses discussions ont lieu sur des canaux cryptés. Il faudrait pouvoir s'infiltrer incognito dans ces chats pour les analyser, ce qui pose des problèmes éthiques dans le cadre d'une recherche scientifique.

La désinformation n'a pas été inventée avec les réseaux sociaux, les médias traditionnels diffusent eux aussi des *fake news*; on en voit aujourd'hui les conséquences aux États-Unis, avec Fox News ou Breitbart News.

Selon une opinion répandue, la plupart de ces infox proviendraient d'« usines à trolls » situées en Europe de l'Est. C'est une réalité, mais elle ne doit pas masquer le fait que nos propres élites politiques peuvent elles-mêmes diffuser de fausses informations, et via les médias traditionnels.

▷ **En parlant d'élites, dans quelle mesure les partis politiques et les groupes d'intérêt cherchent-ils à accroître leur sphère d'influence, en s'adressant aux gens de manière personnalisée sur les réseaux sociaux ?**

◁ Ces méthodes sont certes utilisées, mais à mon avis de façon assez rudimentaire. Il y a peut-être de bonnes raisons à cela. On ne sait pas grand-chose sur l'efficacité de ces stratégies de microciblage et sur le nombre de personnes qu'elles parviennent réellement à convaincre. La recherche sur la publicité politique a du reste montré que les opinions sont très difficiles à influencer, surtout dans ce domaine.

Le microciblage nécessite d'énormes quantités de données pour établir des profils et identifier les gens susceptibles d'adhérer à certains messages. Un nombre croissant d'analyses montrent que les entreprises comme Facebook et Google exagèrent l'efficacité de leurs produits dans un but commercial. Car cette efficacité est difficilement mesurable par des personnes externes. Du reste, dans bien des cas, des critères aussi généraux que le lieu de domicile, le niveau de formation et le revenu suffisent pour prédire le comportement d'une personne lors d'une élection.

▷ **En 2021, une étude sur la numérisation de la politique suisse concluait que les citoyen-ne-x-s de notre pays étaient peu perméables aux informations douteuses. Pourtant, durant la pandémie de COVID-19, nous avons assisté ici aussi à une radicalisation de certains groupes qui se meuvent dans des sphères complotistes.**

◁ Ces opinions marginales sont simplement plus visibles dans les débats sur les réseaux sociaux. Il s'agit de groupuscules très minoritaires; la population dans son ensemble n'est pas sensible aux théories du complot. Il faut dire que même hors ligne, nous avons toutes et tous tendance à rester dans notre bulle, au travail, dans notre cercle d'amis. Mais

pour celles et ceux qui prêtent l'oreille aux théories complotistes, internet est une mine d'informations facilement accessibles, un lieu où rencontrer des personnes qui partagent les mêmes valeurs. La radicalisation s'opère plus rapidement, et à mon avis, c'est là que se situe le vrai danger.

▷ **Plusieurs pays tentent d'instaurer des lois pour forcer les opérateurs de réseaux sociaux à bannir les *fake news* de leurs plateformes.**

◁ Le problème réside surtout dans la masse d'informations postées chaque seconde. Cela nécessite d'abord de mettre en place des procédures pour repérer les fausses informations. Il existe une immense zone grise avec tous les messages douteux dont il est difficile de dire s'il s'agit réellement de fausses informations. Le grand défi est de se mettre d'accord sur une définition des *fake news* et d'adopter une position commune à ce sujet. C'est l'une des raisons pour lesquelles les plateformes ne s'engagent pas davantage. Sans compter que ce type d'informations génère davantage de clics, et donc de recettes.

Tout le monde reconnaît que certains contenus sont problématiques. Mais lesquels faut-il interdire, lesquels tolérer ? Il y va aussi de la liberté d'expression. Nous constatons dans quelques pays démocratiques que lorsque les lois donnent une définition trop vague des *fake news*, elles mènent inévitablement à des abus : les gouvernements s'en servent pour censurer les informations qui leur déplaisent.

Doit-on leur donner le pouvoir de décider ce qui peut être dit dans l'espace public virtuel ? Ou faut-il le laisser aux plateformes ?

▷ **Qu'attendez-vous de la politique suisse face aux grands opérateurs de plateformes, qui disposent ici aussi d'une gigantesque puissance de marché ?**

◁ La Suisse seule a une marge de manœuvre limitée. Je souhaiterais qu'elle soutienne plus activement les efforts de l'Union européenne et des États-Unis, plutôt que de chercher sa propre solution. Surtout lorsqu'il s'agit de créer de la transparence. Car de mon point de vue, c'est l'exigence cardinale qu'il faut poser aux entreprises : elles doivent être plus transparentes. Nous devons mieux connaître le fonctionnement de ces plateformes et leur gestion des utilisateurs. Cette transparence doit aller de pair avec la protection des données, ce qui complique la tâche. Ces dernières années, la protection des données a servi aux entreprises de justification, et parfois d'alibi, pour devenir de plus en plus opaques. La transparence est centrale pour aborder et comprendre les problèmes. Car sans un diagnostic correct, on ne peut pas développer de thérapie efficace. |

Fabrizio Gilardi est politologue, professeur d'analyse des politiques publiques à l'Université de Zurich et cofondateur et directeur du Digital Democracy Lab.

Le nickel de la honte

La population indigène de El Estor, au Guatemala, s'oppose à une mine de nickel très polluante. L'État réprime durement les manifestations. La mine appartient à l'entreprise CGN, une filiale du groupe minier Solway Investment Group, dont le siège est en Suisse. Textes et photos par Wolf-Dieter Vogel

De lourds nuages s'amassent sur les montagnes qui peu à peu se dérobent à la vue. Une pluie tropicale menace à chaque instant de s'abattre sur le lac Izabal. Le pêcheur coupe le moteur hors-bord et laisse le canot glisser sur les eaux. Il pointe en direction du rivage, où l'on aperçoit une surface gris-noir entre plusieurs cheminées fumantes, des tuyauteries industrielles et des halles d'usine. « Ces boues contiennent des métaux lourds », explique Bin Poou. Elles sont entreposées à cinquante mètres seulement du rivage. Lorsqu'il pleut, elles s'écoulent dans le lac. L'exploitation minière n'a pas reçu l'autorisation de stocker ces déchets ici.

Pour Eduardo Bin Poou, 56 ans, chemise bleue et pantalon de travail gris, casquette de baseball rouge sur la tête, les boues toxiques ne sont qu'un des nombreux problèmes environnementaux qu'affronte El Estor, sa ville natale située dans la partie orientale du Guatemala. Le regard triste, il raconte les bulles qui se forment sur la peau des poissons et les

taches rouges qui apparaissent subitement à la surface des eaux. La coupable, il en est sûr, c'est la Compañía Guatemalteca de Niquel de Izabal (CGN), qui extrait le nickel sur le territoire de la commune. L'entreprise appartient à Solway Investment Group – un grand groupe minier et métallurgique dont le siège est en Suisse.

Quelque 2000 personnes travaillent pour la CGN, dont 70 % vivent à El Estor. Solway n'a acquis CGN qu'en 2011, et les Suisses ont relancé l'extraction du nickel en 2014. Auparavant, l'entreprise était restée inactive pendant plusieurs années. Ce qui dérange le plus Bin Poou, qui appartient à la communauté Q'eqchi', c'est que personne n'a jamais demandé à ses compatriotes s'ils approuvaient la présence de la mine. En vertu du droit qui leur a été reconnu par la communauté internationale, les peuples indigènes doivent être consultés sur l'extraction des matières premières qui se trouvent dans leur sous-sol. Ce droit a ici été foulé aux

pieds. « Les activités du gouvernement et de Solway sont illégales, elles contreviennent à la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail », dit Bin Poou, pendant qu'il redémarre. C'est aussi le jugement de la Cour constitutionnelle du Guatemala. Plus de 90 % des 73 000 habitant.e.x.s de El Estor sont indigènes. Tant qu'ils n'auront pas été informé.e.x.s dans le détail et qu'une consultation n'aura pas eu lieu, la mine Fénix ne sera pas autorisée à exploiter les gisements de nickel, ont arrêté les juges le 18 juin 2020.

Mais cette décision n'a pas stoppé le défilé de bennes et de camions sur la route non asphaltée qui mène aux installations de Solway, à travers la boue. À environ six kilomètres de El Estor, l'entreprise suisse exploite la mine Fénix de la CGN et l'usine PRONICO, qui appartient à la même compagnie et fabrique du fer nickelé à partir de la matière première arrachée au sol. C'est là aussi que le porte-parole de l'entreprise, David Orellana,



Le défenseur des droits humains **Eduardo Bin Poou** s'engage pour les droits de sa communauté autochtone.



a son bureau. Il prétend que Solway se conforme au jugement du tribunal et n'extrait plus de nickel. « Nous avons toujours rempli les exigences légales », insiste-t-il. La mine Fénix a d'ailleurs été fermée. PRONICO traitait uniquement une terre riche en nickel achetée à d'autres entreprises.

Une résistance durement réprimée

C'est ce que met en doute Bin et bien d'autres habitant·e·x·s de El Estor. Iels ont été trop souvent trahi·e·x·s par les différents exploitants du site. Les nombreux conflits avec l'entreprise ont coûté la vie à plusieurs personnes. Pour s'assurer que le jugement du tribunal soit respecté, plusieurs centaines d'indigènes ont occupé les rues en octobre dernier. Pendant vingt jours, iels ont barré la route à tous les camions qui transportaient du matériel pour la CGN. « Tous les autres véhicules, taxis, bus ou voitures de particuliers pouvaient passer », dit Bin Poou.

Mais les forces de sécurité ont durement riposté : après à peine trois semaines, la police et l'armée ont forcé le barrage le 22 octobre, en usant de violence. « Des unités spéciales sont venues en hélicoptère et ont aspergé le secteur de gaz lacrymogène », raconte Luis Adolfo Ich Choc, 34 ans, qui a participé au blocus aux côtés d'Eduardo Bin Poou. Des familles entières ont respiré les gaz.

« Les autorités ont prétendu que quatre policiers avaient été blessés par balles, mais ce n'est pas nous qui avons tiré », assure-t-il. Tout au plus ont-ils lancé quelques pierres. « Nous n'avions pas d'armes », renchérit Ich Choc, qui siège au Vieux Conseil, l'organe de gouvernance traditionnelle de la communauté indigène. Il demeure convaincu que les forces de sécurité étaient à la solde de la société minière : « Comme dans une procession, nous avons vu les policiers escorter chaque camion. »

Pour Orellana, le porte-parole de l'entreprise, l'intervention était justifiée. « Quelques camions ont été endommagés et le stock de charbon nécessaire à la production était presque épuisé », justifie-t-il. « Il fallait une réponse de l'État. »

Après l'évacuation, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence pour trente jours dans la région. L'armée et les forces de police patrouillaient dans tous les coins. Angélica, la mère d'Ich Choc, a été réveillée un matin par l'un de ses quatre fils qui tambourinait à sa porte. « La maison de Luis est encerclée par les militaires », a-t-il crié. Elle a eu peur, a cherché Luis, mais ne l'a pas trouvé. Sa femme enceinte était seule à la maison et a été traumatisée par l'irruption violente des soldats dans le bâtiment.

Les forces de sécurité ont effectué quarante perquisitions au total, notamment chez les membres du Conseil ancestral

maya Q'eqchi' et dans les locaux de la radio communautaire Xyaab' Tzuultaq'a. « La compagnie nous déteste, car nous soutenons les gens qui lui résistent », dit le militant Robin Macloni. Ce n'est que début janvier que la radio a à nouveau pu émettre. Sur les murs de bois du bâtiment, on a peint les visages des opposant·e·x·s à la mine poursuivi·e·x·s par la police. Les soldats voulaient apparemment mettre la main sur les armes dont étaient partis les coups lors du forçage du blocus. Sans succès. « Ils voulaient trouver quelque chose dont ils auraient pu nous accuser », croit savoir Luis Adolfo Ich Choc. Soixante personnes ont été provisoirement arrêtées ce jour-là.

Un conflit interminable Par prudence, Luis Adolfo Ich Choc et quelques-uns de ses camarades avaient choisi de disparaître lorsque l'état d'urgence a été déclaré. En tant que membre de ce conseil des anciens, le jeune homme se trouvait en ligne de mire. Certains sont partis dans d'autres villes, d'autres, comme Luis, se sont cachés dans les forêts. Iels se sont débrouillés pour y survivre pendant quatre semaines. « Parfois, nous passons des journées entières sans manger », raconte-t-il. Quatre semaines à porter le même pantalon, le même T-shirt. Sans avoir un toit sur la tête.



L'entreprise suisse Solway exploite la mine de nickel de la CGN, près d'El Estor.



La petite ville guatémaltèque d'El Estor vit au rythme de l'exploitation du nickel.

Depuis quelques semaines, Ich Choc est de retour à El Estor et vole d'un rendez-vous à l'autre sur sa moto. Il s'attend toujours à être lui aussi attaqué ou arrêté. Ich Choc est instituteur, mais il profite de ses vacances pour travailler pour la commune. Comme ses parents, il lutte pour les droits des Q'eqchi'. Son père Adolfo y a laissé sa vie. En 2009, une équipe du personnel de sécurité de la CGN a attaqué Adolfo Ich Chamán et des camarades dans le voisinage de la mine, qui appartenait à l'époque à une entreprise canadienne. Adolfo Ich Chamán a reçu une balle mortelle, d'autres ont été gravement blessés. En janvier 2021, un tribunal guatémaltèque a condamné l'ancien chef de la sécurité de la CGN pour le meurtre d'Adolfo.

Lorsque ce matin d'octobre, l'armée et les forces de police ont encerclé la maison de son fils, cela a réveillé chez Angélica Choc le souvenir de ce crime odieux. «Ils l'ont mutilé à la machette avant de l'achever d'une balle», se rappelle-t-elle, en larmes. Le conflit autour de la mine de nickel, cette femme de 54 ans le vit depuis l'enfance. L'extraction du métal a commencé dans les années 1970. À l'époque, le Guatemala était le théâtre d'une guerre civile sanglante qui a fait plus de 200 000 victimes entre 1960 et 1996. Les combats n'ont pas épargné les mineurs indigènes. En 1978, le personnel de sécurité de l'entreprise canadienne alors implantée sur le site a massacré des Q'eqchi' qui protestaient contre le vol de leur terre.

Pour Angélica Choc, peu de choses ont changé durant toutes ces années. «Nous avons toujours été contre la mine», dit-elle, assise sur sa vaste terrasse dans le quartier de La Unión. Choc concède que tout le monde n'est pas de son côté. «Beaucoup de gens travaillent pour la CGN et ne veulent pas perdre leur emploi.» Si on interroge les commerçant·e·x·s ou les pêcheur·se·x·s sur le rivage, les opinions sont partagées. Certain·e·x·s sont pour l'entreprise, d'autres contre.

David Orellana souligne que l'entreprise coopère étroitement avec les paysan·ne·x·s. Le porte-parole est satisfait. Depuis le début de janvier, Fénix extrait à nouveau du nickel, car, selon lui, le Ministère de l'Énergie et des Mines a mené la consultation ordonnée par la Cour constitutionnelle.

De la poudre aux yeux | Le ministère a effectivement organisé une consultation pendant l'état d'urgence. Pour Ich Choc, il s'agit d'une farce. «La liberté de rassemblement était réduite, tout comme d'autres droits, la police et l'armée étaient sur place», déplore-t-il. De plus, l'organe traditionnellement représentatif des Q'eqchi' – le Conseil ancestral – n'avait pas été impliqué dans le processus. «L'enquête a été volontairement effectuée par les groupes Cocodes (*Consejos Comunitarios de Desarrollo* – conseils pour le développement rural et urbain), des gens corrompus par la CGN», Luis Adolfo en est convaincu. L'entreprise se vante d'avoir soutenu des écoles et d'autres projets avec les Cocodes. Or la Cour constitutionnelle elle-même ne reconnaît pas les Cocodes comme représentants légitimes de la communauté indigène pour effectuer une telle enquête.

Eduardo Bin Poou prend un air pensif. Lui aussi a dormi une nuit en prison, et a été contrôlé au moins dix fois. Depuis, il a sans cesse l'impression qu'on le surveille. En ce moment aussi, alors qu'il navigue avec son canot sur le lac Izabal, il guette toujours autour de lui, de peur que quelqu'un ne s'approche. «Au Guatemala, si l'on veut se battre pour ses droits, on passe pour un criminel. Mais la CGN viole constamment nos droits», dit-il. Ces temps, il est rare qu'il aille pêcher. Les rentrées d'argent suffisent tout juste pour vivre.

«Ici, la plupart des gens vivent de la pêche. Mais que feront nos petits-enfants quand l'eau du lac aura été empoisonnée?» La mine n'apporte aucun progrès, Solway paye le personnel local 100 quetzales par jour, l'équivalent de 12 francs à peine. «On ne peut pas vivre avec ça», dit-il, avant de nous demander quel est le salaire moyen en Suisse. Le canot prend la direction du rivage. Nous ne sommes plus qu'à quelques mètres de sa maisonnette en bambou. Il espère pouvoir recommencer bientôt à pêcher sans crainte. |

Wolf-Dieter Vogel est journaliste indépendant et vit à Mexico.

Législation lacunaire en Suisse

En novembre 2020, l'initiative pour des multinationales responsables a échoué devant les urnes, faute d'obtenir la majorité des cantons, alors que le peuple l'avait clairement acceptée. Elle demandait que les grandes multinationales soient soumises à des règles contraignantes les obligeant à respecter les droits humains et l'environnement, également lorsqu'elles opèrent à l'étranger, et qu'elles puissent être traduites en justice en cas d'abus. En janvier 2022, le contre-projet indirect accepté par le Parlement est entré en vigueur. Il se contente de soumettre les entreprises à une obligation de déclaration ; un devoir de diligence n'existe que pour le travail des enfants et l'extraction de minerais issus de zones de conflit. Ces règles demeurent bien en deçà des exigences des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le projet d'ordonnance mis en consultation l'été dernier a été farouchement critiqué par plus de quarante organisations. Il prévoit une telle quantité d'exceptions que presque toutes les multinationales peuvent se soustraire aux exigences légales. La Suisse accuse un gros retard par rapport à d'autres pays et en particulier à l'Union européenne. Lorsque Solway agit comme dans le cas ci-dessus, il n'est pas possible de lui demander de rendre des comptes ; les victimes n'ont aucun moyen d'obtenir réparation pour les injustices subies. DG

Une proximité inatteignable

Dans « 200 meters », son premier long-métrage, le cinéaste palestinien Ameen Nayfeh raconte les péripéties d'un père pour rejoindre sa famille en Israël, de l'autre côté du mur. Un récit intime inspiré du vécu du réalisateur. Propos recueillis par Olalla Piñeiro Trigo et Jean-Marie Banderet

▷ **AMNESTY:** Vous habitez en Cisjordanie occupée. À quel point *200 meters* est-il autobiographique ?

◁ **Ameen Nayfeh:** Ma propre famille s'est retrouvée divisée. Petit, je jouais beaucoup chez mes grands-parents à Ar'ara, près de Nazareth. Après la construction du mur, leur maison s'est retrouvée du côté israélien, et la nôtre en Cisjordanie occupée. Nous n'habitons qu'à une trentaine de minutes de voiture, mais nous ne pouvions pas nous voir. Quand mon grand-père est décédé, ma sœur et moi n'avons pas été autorisés à traverser la frontière pour assister à ses obsèques. Le film est un mélange de ma propre histoire et de recherches que j'ai faites, notamment sur le système des passeurs. Je ne voulais pas faire de la fiction.

▷ Peut-on dire que vous êtes un réalisateur politisé ?

◁ Je ne fais que raconter ma vie et celle de mon entourage. Les contrôles humiliants aux checkpoints, les barrages sur la route, c'est notre quotidien. Le film s'inscrit dans un contexte d'occupation, certes, mais il n'est pas pour autant politique. Ce que *200 meters* raconte est plus de l'ordre de l'intime: il dépeint la séparation forcée d'une famille. Une réalité qui touche des milliers de Palestiniens.

▷ Dans quelles conditions s'est déroulé le tournage ?

◁ C'était épique! Nous avons tourné dans 35 lieux sur un total de 22 jours, sans aucune autorisation. Pour éviter les contrôles, tout devait être fait dans

l'urgence. Entre l'arrivée sur le lieu d'une scène et le départ, il ne s'écoulait jamais plus d'une demi-heure. Tout ce que vous voyez à l'écran est réel: les checkpoints, le mur et même le sas par lequel transitent les travailleurs palestiniens qui passent la frontière. Je tenais à ce que le public puisse identifier les lieux. Un soir, notre producteur, qui venait de l'étranger, est sorti de la voiture lors d'un contrôle. Les militaires israéliens ont immédiatement pointé leurs armes sur lui. Après nous avoir fouillés et interrogés, ils ont fini par nous laisser partir. Je n'ai jamais eu aussi peur de ma vie.

▷ Votre film montre à quel point le peuple palestinien est entravé dans ses mouvements...

◁ C'est même le cœur de *200 meters*. La limitation de la liberté de circuler

a toujours existé, mais le COVID-19 a aggravé la situation. Contrôle strict des frontières par Israël, *lockdown* et couvre-feu, nous étions enfermés chez nous. Mais comme on aime à en plaisanter entre Palestiniens: «on est sans doute le peuple le mieux préparé».

▷ Comment évaluez-vous l'impact de votre travail ?

◁ Lorsque le film a été projeté en Palestine, il a été très bien accueilli car le public s'identifiait à l'histoire. Il a aussi été diffusé à l'international: au Brésil, au Mexique et à la Mostra de Venise, où j'ai gagné le prix du public. Je me considère comme un narrateur, persuadé que raconter des histoires peut produire un changement. Je ne sais pas de quelle ampleur, mais je crois aux petits pas. Le pouvoir d'une histoire est inarrêtable. |



© Odeh-Films

Le moine cambodgien **Luon Sovath** continue son combat contre l'autoritarisme depuis le Jura Bernois, où il a trouvé refuge.



© Jean-Marie Banderet

Influenceur spirituel en exil

Le moine cambodgien Luon Sovath, lauréat du prix Martin Ennals des défenseur-euse-s des droits humains en 2012, a dû fuir son pays pour éviter la prison. Figure de proue du mouvement contestataire qui agite le clergé khmer, il poursuit son combat depuis la Suisse où il a déposé une demande d'asile. Portrait. Par Jean-Marie Banderet

Le long banc à l'entrée et les casiers à chaussures font penser à une colonie de vacances. On y troque ses chaussures mouillées par la neige de décembre contre une paire de sandales, et il y a l'embarras du choix. Une volée de marches plus haut, la grande salle vous transporte très loin du Jura bernois: des portraits colorés de Bouddha entourent un petit autel, surmonté de deux statues dorées. Dans le coin opposé de la salle, deux bonzes à la longue toge safran sont attablés. Ils sont les seuls occupants actuels du monastère, avec un intendant.

« Pour les opposants, il faut choisir entre la prison, l'exil ou la mort. J'ai choisi l'exil. » Critique du régime, le Vénérable Luon Sovath, 42 ans, a dû fuir son Cambodge natal. Car au pays khmer, les voix contestataires sont rapidement étouffées. Défenseur-e-x-s des droits civiques, de l'égalité, de l'environnement... plusieurs personnes ont payé de leur vie leur engagement pour des causes qui vont à l'encontre des intérêts des puissants. En témoigne le tristement célèbre cas de Chut Wutty. Cet activiste

écologiste de l'ONG Global Witness avait été assassiné en 2012 pour avoir fait la lumière sur le pillage de forêts par des braconniers soutenus par des militaires. En toute impunité.

Grâce à ses contacts avec la fondation Martin Ennals, Luon Sovath a pu rejoindre la Suisse en automne dernier, via l'ambassade helvétique en Thaïlande, et déposer une demande d'asile. Des organisations d'aide aux migrant-e-x-s ont aidé l'ecclésiastique à poser ses valises dans le monastère bouddhiste de

Péry-La Heutte, sur les hauts de Bienne. Quelques mois après son arrivée, il a été rejoint par son élève qui a suivi le même chemin. Menacé au Cambodge pour ses prises de position contre le parti au pouvoir, ce dernier a lui aussi fui en Thaïlande pour éviter la prison. Sauf qu'une fois sur place, il a continué à poster des messages critiques sur les réseaux sociaux. Alerté sur le danger qu'il courait, il a pu échapper de justesse aux policiers thaïlandais venus l'arrêter pour l'extrader et a rejoint la Suisse. Les pays limitrophes – et également une bonne partie de l'Asie – n'offrent pas de protection suffisante contre les griffes du gouvernement autoritaire de Phnom Penh.

Quitter le Cambodge n'a pas été un choix facile. S'il montre du doigt les agissements des autorités, Luon Sovath n'en est pas moins attaché à ses racines et aspire à retourner un jour au pays. Même si sa voiture, ses meubles et toutes ses possessions ont été confisqués et que son engagement expose sa famille à des représailles. Un argument qu'il balaie avec candeur : « je ne fais de mal à personne, je n'enfreins aucune loi. Je vis en accord avec les préceptes du bouddhisme en défendant les droits des personnes qui m'entourent. Il n'y a pas de raison pour que mes proches paient pour cela. » Il se sent plus utile ici, à former la relève des jeunes moines cambodgiens qui le suivent sur les réseaux sociaux, qu'à croupir dans une cellule à Phnom Penh. Car le « moine multimédia », comme il est parfois surnommé, est une figure de la contestation qui agite les rangs du clergé cambodgien. Aujourd'hui, l'écrasante majorité des moines bouddhistes – 90 % d'entre eux selon lui – bravent les interdictions d'activisme politique en alimentant les réseaux sociaux de preuves de violences policières et de nombreuses autres violations des droits fondamentaux au Cambodge. Un combat que lui aussi entend poursuivre, même depuis la Suisse.

Vidéaste militant | Depuis qu'il a été hissé au pouvoir par les forces vietnamiennes après leur intervention contre le régime des Khmers rouges, le premier ministre Hun Sen se comporte en « gangster ». Aux rênes du pays depuis presque quatre décennies, l'homme d'État a instauré peu à peu un régime corrompu et dictatorial, axé sur la répression et la violence. Une stratégie qui lui a permis de concentrer les pouvoirs dans les mains d'un petit groupe de dirigeants de son parti et de riches hommes d'affaires, qui participent au pillage des ressources nationales. Luon Sovath est confronté à cet amer constat lorsqu'en mars 2009, il reçoit un appel téléphonique paniqué de son village natal. Sur place, il trouve une centaine de policiers en armes occupés à déloger brutalement les villageois-e-x-s de leurs champs de riz, que le gouvernement venait d'attribuer à un entrepreneur du pays. Sans titres de propriété sur leurs terres, aucun moyen de faire recours légalement. La police n'hésite pas à tirer, blessant grièvement quatre personnes qui tentaient de résister. Une quarantaine d'autres sont arrêtées. Derrière ses lunettes à double foyer, les yeux jusqu'alors impassibles du bonze s'assombrissent : « Le village de mon enfance est méconnaissable. » Aujourd'hui, les cent septante-cinq familles du village ont perdu toutes leurs terres et la plupart ont quitté les lieux, faute de sources de revenus.

Cette scène, Luon Sovath l'a entièrement filmée. Il a aussi recueilli les images tournées par les villageois-e-x-s, qui ont donné lieu à un documentaire. À l'époque, les réseaux sociaux en sont à leurs balbutiements, c'est donc via YouTube et des distributions en mains propres de DVD qu'il diffuse son message. Depuis, il est devenu la voix de ceux qui luttent contre l'acquétement des terres. Les outils ont

changé, son combat reste le même. Les menaces et les intimidations, elles aussi, sont toujours là. « Les moines sont sollicités de toutes parts lors des élections législatives parce qu'ils sont respectés et écoutés par la population. Mais dès qu'un parti a obtenu ce qu'il cherchait, les voix dissonantes sont muselées », regrette le Vénérable. Et ce n'est pas comme si le clergé pouvait compter sur le soutien de son ministre. Le « patriarche suprême » a fait allégeance au parti du Premier ministre. Pire : après avoir été accusé de « prise de parole illégale » et de « tournage illégal », Luon Sovath s'est vu reprocher plusieurs fois par la haute autorité religieuse du Cambodge de violer les lois du bouddhisme.

Activisme proscrit | Les voix qui osaient s'élever sont devenues presque inaudibles au cours des dernières décennies. À partir de 1998, le parti de Hun Sen devient majoritaire et l'écart avec l'opposition se creuse jusqu'en 2018, lorsqu'il devient parti unique avec la dissolution du principal parti d'opposition. Sans grande surprise, la liberté d'expression est fortement entravée. Depuis 2013, avec la montée de l'influence chinoise dans le pays khmer, une loi punit l'activisme politique, y compris en ligne, de peines de prison allant de 5 à 12 ans. Pour y échapper, nos deux bonzes ont traversé tout un continent et se retrouvent à devoir enfiler des gros manteaux par-dessus leurs toges orange pour leur sortie de l'après-midi. En attendant que la Confédération statue sur le sort de sa demande d'asile, la préoccupation immédiate de Luon Sovath est de trouver de nouvelles lunettes pour remplacer les siennes, avec lesquelles il ne voit plus bien. Une gageure pour le Vénérable, dont les maigres économies suffisent à peine à couvrir la moitié de leur prix en Suisse. |

De la bière de sorgho à la raclette

Emmanuel Nkurunziza est arrivé en Suisse en 2017. Ce père de famille burundais a fui le régime d'un président qui avait horreur des militant·e·x·s des droits humains. Portrait d'un homme combatif et persévérant. Par K. Nzoribara (pseudo)

Depuis petit, Emmanuel Nkurunziza s'est familiarisé avec les droits humains dans son Burundi natal, parfois qualifié de « Suisse africaine » en raison de sa beauté naturelle et de son paysage montagneux légendaire. Il ignorait toutefois qu'il allait être forcé de quitter sa patrie pour s'installer au bord du lac Léman.

Si aujourd'hui ce quadra est content d'avoir échappé aux griffes de l'ancien dictateur Nkurunziza, décédé en 2020, il peine à contenir ses émotions lorsqu'il évoque son retour impossible au pays. Parents et proches lui manquent énormément, eux qu'il qualifie de fins brasseurs de la bière de sorgho, connue sous le nom vernaculaire d'*impeke*. C'est autour de cette boisson unificatrice que cet homme assoiffé de savoir a appris comment défendre les droits humains, entraîné par les discours de son grand-père paternel. « Je l'ai souvent vu arbitrer des conflits sur ma colline natale. La médiation terminée, il n'y avait ni

vainqueurs, ni perdants », se souvient ce psychologue de formation, ajoutant que les rivaux d'alors finissaient par se réunir autour d'une cruche de bière de sorgho, de laquelle ils buvaient à la même paille.

Épingler les malversations | Ses études de psychologie terminées, vient le moment de mettre en pratique les savoirs transmis par son grand-père. Il essuie un premier échec quand il est recruté par une organisation chargée de lutter contre le SIDA. Par crainte qu'il ne dénonce un jour les failles du système de son employeur, le conseil d'entreprise le licencie *manu militari*. L'organisation veut ainsi éviter de tomber dans le collimateur de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques (OLUCOME), organisation indépendante où milite Emmanuel Nkurunziza comme défenseur des droits économiques.

L'Observatoire le récupère comme chargé de programmes jusqu'en 2015, année fatidique où le régime burundais orchestre une chasse aux défenseur·e·x·s des droits humains. L'activiste s'exile alors en Ouganda où il continue de militer en alertant l'opinion internationale sur la persécution des personnes menacées de mort dans son pays, fournissant si nécessaire des éléments de recherche aux ONG étrangères, interdites d'accès au Burundi jusqu'à ce jour.

La fibre militante | Surveillé par les agents du pouvoir burundais qui sillonnent la région des Grands-Lacs pour persécuter les défenseur·e·x·s des droits humains et les critiques du régime, Emmanuel Nkurunziza se sent en insécurité permanente. Même en exil, il est persécuté par les thuriféraires du régime qui lui envoient de nombreuses menaces de mort via des tracts et des messages WhatsApp. Il choisit finalement de se réfugier en Suisse. Sans perdre pour autant sa fibre sociale : il travaille désormais comme accompagnant socio-éducatif de personnes en situation de handicap.

Dans la Riviera vaudoise où il habite, il se sent déjà comme chez lui. « Je commence à prendre l'accent vaudois », lance en souriant celui pour qui les mets locaux comme la raclette ne sont plus un secret. Il ne perd pas pour autant sa flamme de militant. Par-delà les frontières, lui et l'OLUCOME n'épargnent personne lorsqu'il s'agit d'épingler ceux qui dilapident les deniers publics du Burundi. |



© K. Nzoribara

Installé en Suisse depuis près de cinq ans, Emmanuel Nkurunziza n'a pas abandonné son militantisme.



© Renata Martino

Couvertures

Destins syriens entrecroisés

On ne ressort pas indemne de ce premier roman de Julie Ruocco. Le livre narre l'improbable rencontre, sur fond de conflit syrien, de Bérénice, archéologue française quelque peu en délicatesse avec l'éthique, et d'Asim, pompier syrien devenu fossoyeur. Deux destins qui s'entrecroisent autour de celui d'une petite fille sans prénom, « exfiltrée » d'un camp de réfugié.e.s. Les droits humains sont constamment bafoués et les âmes sont perpétuellement en souffrance dans ce roman qui parle de guerre, bien sûr, mais aussi du rapport de l'humain à son histoire, à la mémoire et à la justice. « Si l'on oublie les crimes, on réduit les victimes au silence », dit l'autrice. C'est le pilier central du roman, celui qui va guider les personnages vers l'acceptation et l'espoir.

Alain Bovard



Furies, Julie Ruocco, Actes Sud, 2021, 288 p.

À propos d'elles

Dans *Féministes valaisannes d'une grève à l'autre*, les autrices livrent onze histoires de femmes qui ont participé à la Grève du 14 juin 2019 en Valais. Écrit avec style et alimenté par des images, ce recueil expose le feu qui a animé ces femmes. Leurs raisons ? Autant d'histoires personnelles que collectives, mais avec la même volonté de se battre contre l'injustice. Il est un hommage à leur engagement et leur courage, car 28 ans après la première, la Grève de 2019 n'était pas gagnée d'avance. Ces manifestes personnels nous rappellent que la grande marche vers l'égalité entre les genres continue et qu'il est encore temps de la rejoindre. À lire pour se rappeler, se donner de la force ou pour découvrir pourquoi on ne lâchera rien !

Sabine Eddé



Féministes valaisannes d'une grève à l'autre, Jacqueline Allouch et Florence Zufferey, Éditions de Juin, 2021, 56 p.

Démonter les vestiges

L'espace urbain et les musées européens doivent-ils être décolonisés, et comment ? Vaste question qu'un podcast de France Culture, nommé en référence au court-métrage anticolonialiste de 1953, aborde au travers de deux histoires d'actions militantes qui ont fait parler d'elles. Par Anaïd Lindemann

Nous sommes en juin 2020, un mois après l'assassinat de Georges Floyd par un policier blanc à Minneapolis. À Paris, au Musée du quai Branly, un poteau funéraire *bari* (une ethnie d'Afrique de l'Est et Centrale) est décroché de son socle, alors que dans la commune bruxelloise d'Ixelles la statue du général Émile Storms est aspergée de peinture rouge vif. L'œuvre *bari* a été rapportée à la suite d'expéditions en Afrique au XIX^e siècle. Le commandant d'armée, quant à lui, est connu pour avoir mené de violentes campagnes de conquête dans les territoires du Congo. Deux objets hautement chargés du passé colonial de la France et de la Belgique. Ces actions militantes sont loin d'être isolées, en témoignent les nombreux déboulonnements de statues à l'effigie de figures de la colonisation ou de l'esclavage, ainsi que la question des restitutions d'œuvres africaines régulièrement adressée aux musées dits « ethnographiques ».

Au micro de la reporter Léa Veinstein, les auditeuses partent à la rencontre de Mwazulu Diyabanza, initiateur et auteur de l'opération au quai Branly, et de Mireille-Tsheusi Robert, une militante qui organise des « visites décoloniales » à Ixelles. Pourquoi mener ce combat pour la restitution du patrimoine africain ? Qu'a ressenti Mwazulu au moment de décrocher le poteau funéraire ? Comment les policiers ont-ils réagi lorsqu'il a expliqué sa démarche ? Quelle a été l'issue de son procès ? Ce Congolais de

quarante-trois ans retrace son parcours de militant, ce qui l'a bouleversé lors de son action au musée, et ses motivations. Sans détour.

Quant à Mireille-Tsheusi, elle avait pour habitude de s'arrêter devant le buste maculé de Storms lors de ses visites guidées. Désormais nettoyé, elle estime que ce geste équivaut à « museler la voix des Congolais en Belgique ». Si les personnes à l'origine de cette opération de nettoyage ne sont pas connues, il n'en demeure pas moins que la question de la responsabilité collective de l'espace public se pose : les autorités peuvent-elles sans autre consultation décider de maintenir ou retirer ces symboles coloniaux ? C'est sur cette question que se clôt l'émission, question adressée au Bourgmestre d'Ixelles, peu friand de la langue de bois. |



© Emibe CC

Décolonisation : les statues meurent aussi, Les Pieds sur Terre, France Culture, 11.12.2021.

À Bruxelles, le buste du général Storms a été aspergée de peinture rouge en signe de protestation contre son implication dans la colonisation de la RDC.

Union contre le patriarcat

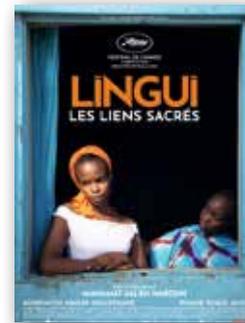
Face à sa fille Maria qui reste mutique et secrète, Amira peine à comprendre la souffrance qu'elle vit. Jusqu'au jour où elle décide de la suivre au lycée, constatant ainsi que celle-ci fait l'école buissonnière. Maria est enceinte. Renvoyée d'un système scolaire qui répudie celles qui ont «fauté», elle est vite rattrapée par une situation de rejet dont sa mère elle-même souffert par le passé, dans un pays où l'avortement est illégal. Le génie de ce drame est de montrer un duo mère-fille combatif. Maria compte sur Amira pour avorter coûte que coûte, au péril de sa vie. Toutes les deux vont par exemple séduire un homme pour obtenir l'argent dont elles ont besoin pour un avortement sûr.

Quand elles voyagent seules la nuit à travers N'Djamena, c'est une preuve de leur détermination. Face à la loi et à la religion patriarcales, elles n'ont plus peur d'affronter les dangers et l'injustice qui règnent en maître contre les femmes.

Sans être naïf sur la quasi-impossibilité de changer la situation, le réalisateur rend hommage à la sororité libératrice. En témoigne la cérémonie d'excision où l'on voit que le film reste un antidote au pessimisme. Cette scène, très osée et à laquelle participent de nombreuses autres femmes, laisse rayonner la joie, tout en donnant de la force aux liens qui unissent Amira aux autres femmes, mais aussi et surtout, par ricochet, à Maria.

Si le réalisateur reste timide quand il s'agit de dénoncer ce système machiste de la société, son film parle de l'injustice subie par les Tchadiennes et se veut comme un véritable éloge à la solidarité féminine. |

Déo Negamiyimana



Lingui, les liens sacrés, Mahamat-Saleh Haroun, 2021, 87 minutes.

Mariages sans consentement

En France, près de 200 000 femmes sont victimes de mariages forcés. Si la loi française l'interdit sans équivoque, certaines situations passent sous les radars, notamment en raison de la méconnaissance des jeunes filles de leurs droits, mais aussi des menaces qui pèsent sur elles. Ce podcast de France Culture donne la parole à deux femmes qui racontent leur histoire. Des récits qui sont faits de souffrance, de tabous, de violence, mais aussi d'une capacité de résilience et de détermination à couper le souffle.

Alors qu'elle n'a que quatorze ans, Diaryatou quitte sa Guinée natale pour être mariée de force à un homme de trente et un ans son aîné. Une vie rythmée par les coups, les viols conjugaux et les violences

psychologiques débute alors. Une vie d'esclave. Diaryatou s'en sortira grâce à une émission télévisée sur les violences domestiques, qui lui donne les clés pour trouver de l'aide. «Ma plus grande revanche, ce sont mes enfants», conclut-elle.

Myriam, elle, est fiancée sans son consentement à un jeune homme à l'âge de onze ans, puis refuse le mariage à ses quinze ans, tout comme sa sœur jumelle. S'ensuivent des pressions et violences de plus en plus invivables de la part de leur mère. Un jour, elles décident de s'enfuir, au prix d'une grande précarité.

Ces deux témoignages dévoilent l'emprise à laquelle doivent faire face les femmes qui résistent et les risques réels qu'elles encourent. Mais ils mettent

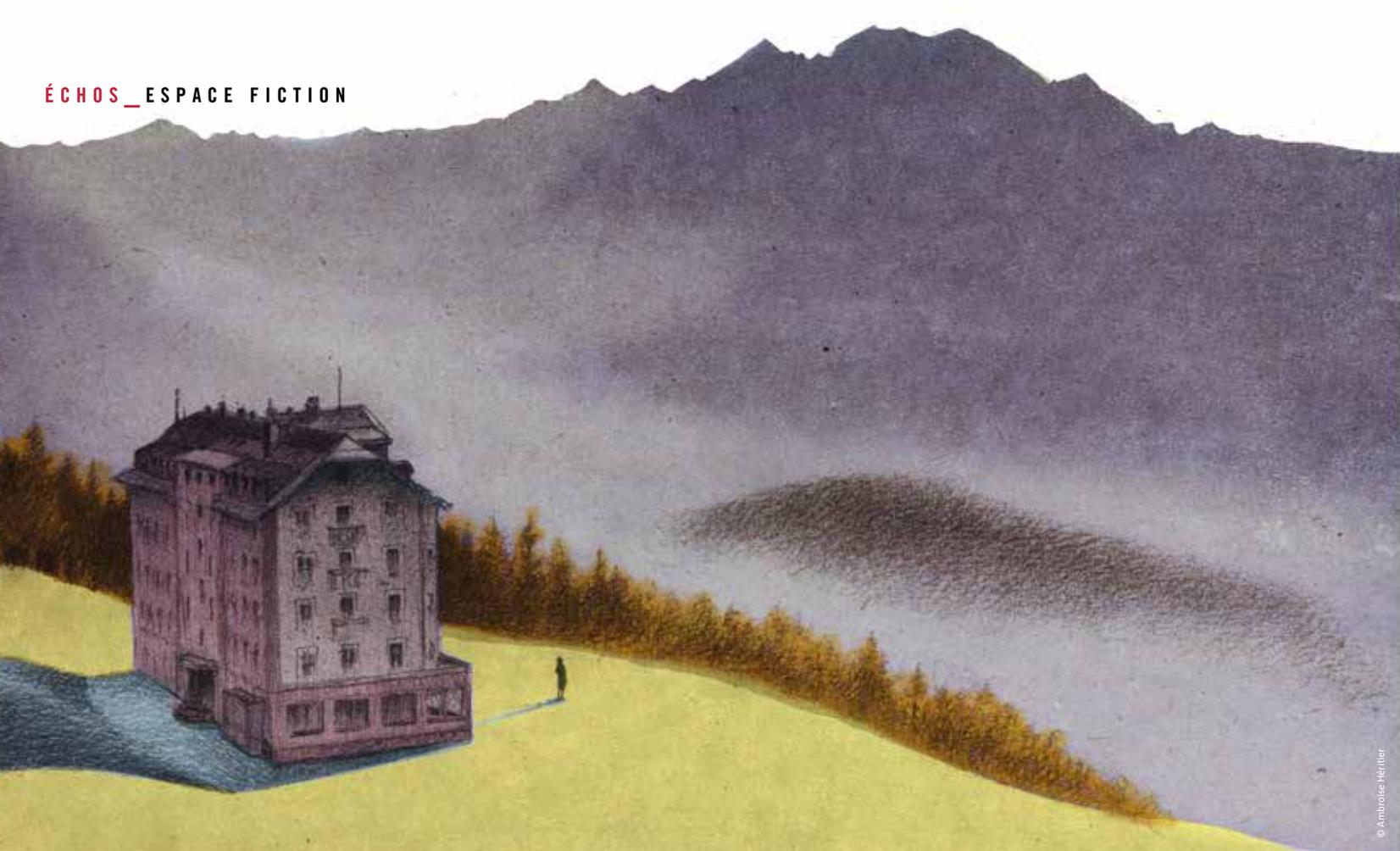
également en lumière l'indispensable travail d'information et d'accompagnement des victimes. |

Anaïd Lindemann

Mariées forcées, Les Pieds sur Terre, France Culture, 25.11.2021.



Un centre pour les **victimes de mariages forcés** à Kaya, au Burkina Faso. Bien qu'interdite par la loi, cette pratique reste courante dans le pays.



© Ambroise Hériter

IEL

– Tu serais triste si j'étais lesbienne, maman? demande Laure en mangeant sa compote aux pommes sans sucres ajoutés. C'est tout ce qu'elle arrive à avaler le matin, depuis qu'elle commence l'école à sept heures trente.

– Eeeuh non... non... La seule chose qui m'embêterait c'est de ne pas avoir de petits enfants.

– Mais on peut avoir des enfants quand on est en couple avec une femme!

– C'est vrai! Alors non, ça ne m'embêterait pas, conclut Joëlle.

Laure a enfilé sa doudoune jaune, et s'est approchée de sa mère pour qu'elle l'embrasse. Puis elle est sortie dans le stratus sombre de novembre.

Joëlle s'en veut d'avoir accepté de dormir à Leysin, trop de choses pour une seule journée. Elle pourrait encore appeler pour avertir qu'elle ne montera que le lendemain. Et puis non, passer la soirée là-haut lui permettra d'échanger avec Lionnel et les autres organisateurs, de comprendre comment ils ont conçu leur camp pour outiller des militants de tout bord, LGBTQIA+, climat, femmes, multinationales responsables, écologie de parti, d'ONG ou grassroots. Pas de militants de la migration et de l'asile. La gauche, les partis écologistes, les ONG et les milieux culturels ont quasiment relégué les exilés hors de leur champ de préoccupation. C'est comme si il n'y en avait plus. Comme si on s'était calqué sur les politiques, comme si on acceptait que leur sort soit quelque chose

qui se gère au mieux aux confins de l'Europe, pour ceux qui y parviennent, ou dans les pays aux abords de son territoire. Peu importe que les personnes en quête d'asile ou de jours meilleurs (celles qu'on désigne migrantes parce qu'elles ne peuvent pas prouver qu'elles sont persécutées ou risquent leur vie en raison d'un conflit) y soient au mieux parquées dans des camps. D'ailleurs, désormais il y a conflit et conflit, conflit reconnu comme tel et qui justifie une forme de protection, souvent précaire, et conflit ou crise qui selon nos autorités ne représente pas vraiment de risque. Peu importe que les exilés soient aux prises avec des garde-côtes, bandes criminelles, groupes armés, passeurs-trafiquants qui les monnaient contre des rançons, peu importe qu'ils soient emprisonnés, torturés et violés dans le chaos libyen. On demande ça et là, très mollement, de plus en plus mollement, d'accueillir les réfugiés, enfin, quelques réfugiés. Mais tant pis, au fond, que cela ne se fasse pas. On n'y peut rien. La faute à Berne, Berlin, Paris et Bruxelles. Le régime Dublin est bien commode, et puis l'Europe n'a pas à payer le prix de conflits dont elle n'est pas la cause... Plus de grands réseaux de solidarité pour accueillir les exilés, comme on le fit avec les Hongrois, les Chiliens, les Érythréens, les Éthiopiens, les Syriens. On milite pour le climat, la protection des données, le droit des femmes et des communautés queer, le végétarisme, le véganisme, l'antiracisme et le boycott de la Coupe du monde de football au Qatar. Peu importe que le monde soit à feu et à sang, peu importe que les réfugiés n'arrivent plus chez nous ou que les inégalités labourent nos sociétés.

À l'entrée de l'hôtel, Joëlle reconnaît Olga, qui était à la tête de la campagne pour le mariage pour toutes et tous. D'ailleurs, selon les militants à la pointe du mouvement pour la cause LGBTQIA+, pour refléter toutes les minorités de genre (personnes non-binaires, agenres, genderqueer et qui préfèrent ne pas être genrées) il faudrait écrire mariage pour touxtes. Joëlle utilise depuis longtemps les points médians dans ses publications, mais rechigne encore à passer au x et aux autres formes contractées du langage non-binaire. Elle s'est dit que ce serait bien de les utiliser après avoir lu *Fille, femme, autre* de Bernardine Evaristo. Le roman se déploie sur une géographie sociale ultra-contemporaine : le Londres des minorités sexuelles et ethniques qui, plutôt que de subir la domination des classes sociales établies, s'y confrontent et les aèrent de manière jubilatoire. Un roman sans ponctuation où s'invite la poésie, pour mettre en lumière les étapes de vie où l'on bascule soudain vers du mieux. Un livre qui donne envie d'aller vers ce mieux, tout en persuadant le lecteur que c'est possible, qu'il suffit pour cela d'agir, et parfois même seulement de vivre. L'auteure anglo-nigériane y utilise le iel et le point médian pour parler de Morgan, un personnage qui se définit de genre neutre. Et contrairement à ce que prétendent depuis des années une kyrielle d'auteurs généralement de genre masculin, ou alors quelques femmes auteures qui, on ne comprend pas très bien pourquoi, s'associent aux hommes pour défendre l'immuabilité de la langue, le langage inclusif n'attente en rien à l'écriture. Dans *Fille, femme, autre*, sans enlaidir le texte, iel et points médians colorient au contraire la langue de tons nouveaux au diapason des plus récentes mutations sociales.

Joëlle songe aux discussions qu'elle a eues avec Elsa :

- Est-ce que tu serais d'accord qu'on passe au langage inclusif ?
- On le pratique depuis dix ans, en tous cas dans certaines de nos publications.
- Oui, c'est vrai, mais est-ce que ce serait possible d'introduire le x et des formules contractées comme iel ou rédacteurice pour refléter la non-binarité ?
- Oui, tout à fait. J'aime bien le pronom iel, il vient d'entrer dans le Larousse ! On pourrait introduire ce x et les formules contractées par petites touches, sans forcément en cribler l'ensemble des textes. Joëlle omet de préciser qu'elle imaginerait alterner usage du x et des formes contractées, de mots qui ne s'accordent pas en genre ou de formes passives.
- Si on ne le faisait que par petites touches, on ferait du pinkwashing.
- Ah... Il faudra tout de même réfléchir à la manière la plus élégante de formuler les choses... vous avez prévu une formation pour les employés ?
- Oui, en janvier.
- Vous y incluez la non-binarité ?
- Ce n'était pas prévu mais on pourra le faire, oui.
- Ce serait bien, ce n'est vraiment pas évident d'assimiler l'utilisation du x et de toutes les formules spécifiques à ce langage. Il faudra

penser à donner des trucs et astuces qui permettent de ne pas trop alourdir la langue.

Joëlle renonce à parler du livre de Bernardine Evaristo à Elsa. Après avoir eu des relations avec des femmes pendant plusieurs années, l'auteure s'est mise en couple avec un homme. Une sorte de repentie, qui ne serait donc pas une référence dans la manière de visibiliser les minorités sexuelles. Elle n'évoque pas non plus le slam de Narcisse, qui parle du pronom iel sur fond d'inégalités croissantes liées à la pandémie de COVID-19. Le slameur n'y fait usage que du iel, mais pas d'autres formes contractées, ni du x. Pinkwashing, pourrait-on dire à propos de son slam, pense Joëlle en secouant la tête, dommage.

Assise sur une banquette en bois, le seul ameublement du hall d'entrée, Olga accueille chaleureusement Joëlle.

– Bienvenue !

Lionnel arrive en coup de vent dans le hall et lui donne les clefs de sa chambre.

– Je termine un atelier, on se voit après ?

– Bien sûr, je vais m'installer.

– Je t'ai mise dans la chambre 312. Il y a un linge déposé sur le chariot à l'entrée, si tu en as besoin.

L'hôtel est une ancienne bâtisse, fin du XIX^e siècle, début du XX^e, composée de plusieurs chambres-dortoirs. Il n'a pas été entretenu depuis belle lurette, moquette d'époque, mobilier des années 1980, spartiate : lits à étages, douches et sanitaires collectifs aux étages. Pas de réception. Un cuisinier suisse-allemand mi-babacool mi-rasta, qui a atterri là on ne sait pas trop comment, tient la cantine avec sa femme. Un enfant de trois ou quatre ans leur trotte entre les jambes. Dans le réfectoire, qui fait aussi office de bar et de grande salle de réunion, Joëlle fait la connaissance d'un groupe de participants qui jouent aux fléchettes tout en buvant des bières. Quand elle se dirige vers la machine à café pour préparer un thé, un grand jeune homme la salue en lui adressant un sourire. Physique longiligne, pull bleu turquoise sur chemise foncée, cheveux châtain clair ramenés dans une queue-de-cheval, lunettes carrées.

– Bonjour, fait-elle en lui retournant son sourire.

– Je m'appelle Elie, c'est le prénom que j'ai adopté quand j'ai fait mon *coming out* comme personne non-binaire. J'ai travaillé pour la campagne *Le mariage pour toutes et tous*.

– Ah, et tu t'appelais comment avant ?

– Je préfère ne pas le dire, fait-il sans aucun ton de reproche ou de jugement pour la question de Joëlle, car sinon c'est inévitablement l'ancien prénom qu'on utilise.

– Oh je comprends, désolée, ma question était déplacée !

Ils poursuivent leur discussion. Joëlle apprend qu'Elie vit en partie en Valais, où il a grandi, et à Lausanne. Elle le questionne sur la

manière dont a fonctionné la campagne *Le mariage pour toutes et tous*. Elie était chargé de la coordination des comités de bénévoles.

– Ça a dû faire bizarre d'arrêter la mobilisation après la votation, et quelle victoire!

– Oui, je crois que je n'ai pas encore réalisé...

– Que vas-tu faire maintenant?

– Je vais reprendre mes études, je dois encore rédiger mon mémoire de master. J'aimerais traiter la thématique du milieu associatif gay.

– Je ne suis pas une spécialiste du sujet, mais j'ai lu quelques auteurs, qui nous font entrer dans cette sociabilité particulière.

– Oui, il existe quelques études sur ce thème qui portent surtout sur les grandes villes. J'aimerais observer comment les choses ont évolué dans des milieux traditionnellement plus homophobes, dans les campagnes. Je suis militant de Alpagai (association valaisanne LGBTQIA+)...

– Ahh... Une fois, à Zurich, mon copain de l'époque m'a désigné un parc où les personnes homosexuelles se rencontrent pour rechercher des partenaires. Je me suis demandé pourquoi ça n'existait pas pour les hétéros, ce genre d'endroits.

– Oui, la sexualité des homos est beaucoup plus prolifique, remarque Elie, en souriant derrière ses lunettes. Quand un hétéro dit avoir eu beaucoup de relations, si tu grattes un peu, tu t'aperçois qu'il s'agit de vingt ou trente personnes. Chez les gays c'est facilement par centaines que ça se compte.



Joëlle ne commente pas la statistique amoureuse, elle se contente de sourire (large sourire lorsqu'elle essaye de comptabiliser mentalement ses amours et ses passades) et d'observer :

– En tous cas vous nous aidez à ébranler l'ordre social lié au couple hétérosexuel, et à explorer de nouvelles formes de relations amoureuses. Parfois je me suis sentie isolée et jugée, comme femme qui élève seule ses enfants. Grâce aux mouvements pour les droits des personnes LGBTQIA+, on se rend compte qu'il y a plein de manières d'aborder les liens amoureux au cours d'une vie. Nouveau sourire d'Elie. Très joli sourire, observe Joëlle.

Joëlle et Elie s'asseyent autour d'une des longues tables du réfectoire. Bière pour lui, deuxième thé pour elle. Ils causent homophobie,

toujours palpable malgré l'avancée historique que représente l'accès au mariage pour les personnes de même sexe. Ils évoquent le sexisme, la manière plus subtile dont il se déploie. On ne met plus aussi facilement les mains aux fesses des femmes. Mais, même dans leurs milieux militants, des hommes continuent de s'arroger les dossiers importants, d'écarter de postes clés ou de certaines responsabilités celles qui deviennent mères ou le sont déjà, suggérant que cela ferait trop pour elles. Même dans leurs milieux, certains hommes oublient d'inviter les femmes aux séances importantes, ou s'arrogent une partie du travail que celles-ci ont abattu au sein de leur équipe.

Une fois dans sa chambre, Joëlle se réchauffe quelques minutes contre le radiateur bouillant puis se glisse dans son lit pour réviser son cours. Quelqu'un frappe à la porte. Elle ouvre : Elie. Il (enfin, iel, se dit Joëlle) a enfilé un training noir pour la nuit et porte des claquettes par-dessus ses chaussettes, comme son fils, observe-t-elle amusée.

– On est voisins.

– Je ne suis pas très jolie en lunettes, s'excuse Joëlle.

– Tu es très bien. Si tu veux on boit encore un thé ensemble? fait-iel en lui montrant son thermos.

– J'ai déjà bu assez de thé. Cela dit, on peut volontiers poursuivre la conversation, mais je reste au chaud dans mon lit...

– Ok! Est-ce que je peux prendre un bout de ta couverture? demande Elie avec son sourire de derrière les lunettes.

Joëlle lève un coin du duvet tout en goûtant au naturel avec lequel le garçon (pour Joëlle, iel a l'aspect d'un garçon) s'installe à côté d'elle. Quand elle sent la fatigue l'envahir, elle s'allonge et passe ses jambes sur celles d'Elie. Iels continuent leur bavardage dans cette position jusqu'à ce que Joëlle ferme les yeux. Quand elle se réveille au milieu de la nuit, Elie est allongé à côté d'elle. Iel dort en lui tournant le dos. Elle sourit, se rapproche du garçon et passe les bras autour de lui. Le matin, elle l'enjambe en silence pour prendre une douche, boire deux ou trois cafés et se préparer pour l'atelier qu'elle animera.

Elie arrive dans la salle de réunion lorsqu'elle commence à donner son cours. Iel s'installe bien en face d'elle, un café à la main, le sourire aux lèvres. Après la formation, Joëlle prend le temps de dîner avec tout le monde dans le réfectoire. Elle s'assied en face de Lionnel et d'Olga; Elie les rejoint. Spaghettis sauce végétarienne aux carottes et gryère. Épouvantable, s'amuse Joëlle, mais ça n'a aucune importance... Elle ressort de l'hôtel emplie de l'énergie que lui a procurée la rencontre avec les militants. Un soleil éclatant ravive les couleurs automnales, rouges, jaunes et ocre dont se sont parés les feuillus et les mélèzes alentour; au loin, les premières cimes enneigées. Elle savoure le paysage et les couleurs tout en repensant à Elie. À partir de maintenant, elle s'efforcera de mettre des x et des iels et une tonne d'autres formes contractées partout dans ses textes, se dit-elle en riant toute seule. | Nadia Boehlen



© Alliance Gabriel-Jürgens

EXPOSITION DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUALISÉES RACONTENT

Dans une exposition itinérante, des victimes de violences sexualisées parlent du jour qui a brusquement changé leur vie, des conséquences de l'acte et des réactions de leur entourage.

Pour briser les mythes existants sur le viol, il faut accorder plus de visibilité aux histoires des personnes concernées par les violences sexualisées. La nouvelle exposition itinérante d'Amnesty Suisse « Nos histoires : les victimes de violences sexualisées racontent » veut justement créer un espace dédié à l'écoute, une approche indispensable pour mieux comprendre ce que ces femmes ont vécu. Dans le cadre de ce projet, des entretiens ont été menés avec dix femmes qui ont elles-mêmes subi des violences sexualisées et qui s'engagent en tant que militant-e-x-s auprès de la section suisse d'Amnesty International pour une révision du droit pénal en matière sexuelle. L'accent n'est pas mis sur l'acte, mais sur la manière dont la société traite les viols. Chaque photo et texte de l'exposition reflète des histoires personnelles

afin de montrer qu'il n'existe pas un récit unique sur les violences sexualisées, mais une multitude de situations.

PLANIFIER SOI-MÊME UNE EXPOSITION Les posters avec les histoires seront dévoilés pour la première fois lors d'un vernissage le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes. Les membres ou groupes d'Amnesty pourront par la suite organiser une exposition de leur côté avec les posters. L'objectif est de présenter l'exposition au plus grand nombre possible de personnes.

SOUTENIR LA CAMPAGNE Avec une action en ligne ou une action de rue créative, adaptée au contexte sanitaire actuel, des lettres de

lecteurices ainsi que des discussions publiques, vous pouvez nous aider à informer le public sur les violences sexualisées en Suisse et à le sensibiliser à un droit pénal sexuel basé sur le consentement. La créativité n'a pas de limites!

Noemi Grütter

Du 1^{er} avril au 30 octobre, l'exposition sera visible au musée Anna Göldi, à Ennenda (canton de Glaris).

Si vous souhaitez organiser vous-même une exposition ou nous recommander un lieu, contactez par email Cyrielle Huguenot, responsable des droits des femmes chez Amnesty International Suisse: chuguenot@amnesty.ch.



© AllAnne Gabriel-Jürgens

RÉUNION ANNUELLE ENGAGEZ-VOUS POUR LES PERSONNES MIGRANTES

La rencontre annuelle du réseau « Asile et migration » aura lieu le 2 avril 2022. Au programme, des discussions sur les approches pouvant améliorer durablement la situation des migrant-e-x-s en Suisse.

« Comment pouvons-nous inverser la tendance négative de la politique migratoire suisse et améliorer les droits des migrant-e-x-s? ». C'est à cette question que sera consacrée la rencontre annuelle du réseau « Asile et migration », qui aura lieu le samedi 2 avril de 9h à 18h à Lausanne. La rencontre est organisée en collaboration avec le groupe Amnesty de l'Université de Lausanne et le groupe « Asile et migration ». L'objectif de la matinée sera de dresser un bilan des dégradations successives de la politique migratoire suisse au cours des 30 dernières années. Cet atelier sera suivi d'une table ronde pour discuter des meilleures possibilités afin de remédier

à cette situation. L'après-midi sera consacrée, entre autres, à quatre ateliers interactifs sur les possibilités d'actions concrètes en Suisse.

**Rencontre annuelle du réseau « Asile et migration » :
Lausanne, le 2 avril 2022
Inscription jusqu'au 10 mars sur :
www.amnesty.ch/rencontre-asile.**

Si vous souhaitez participer à l'organisation de cette journée, veuillez vous adresser à Pablo Cruchon pcruchon@amnesty.ch ou 031 307 22 56.



© AICH

NOS ACTIONS EN IMAGES

De Davos à Genève, du Tessin jusqu'à Bâle: les différents groupes d'Amnesty se sont mobilisés dans les quatre coins du pays dans le cadre du Marathon des lettres 2021. Et avec succès! Plus de 9000 lettres ont été récoltées sur les stands. En ligne aussi, ce vingtième Marathon des lettres a battu des records: plus de 45000 signatures, e-mails, lettres et messages de solidarité ont été envoyés en Suisse! Un succès qui n'a été possible que grâce au grand nombre d'activiste-x-s et groupes qui ont récolté des signatures malgré le vent et le froid, ainsi que la pandémie de Covid-19. (Sur la photo, le groupe Amnesty à Zurich)



SUISSE

PROTÉGER LES DROITS FONDAMENTAUX – STOPPER LA RECONNAISSANCE FACIALE !

À l'heure où la reconnaissance faciale automatique se répand rapidement, il manque en Suisse des barrières légales efficaces contre ce type de surveillance. Seule une interdiction claire peut empêcher des dérives.

Les systèmes de reconnaissance faciale destinés à la surveillance de masse gagnent du terrain dans le monde entier – non seulement dans des systèmes autoritaires comme la Chine mais aussi dans les États européens. En Suisse, les polices cantonales de Saint-Gall, Schaffhouse, Argovie et Vaud utilisent déjà cette technologie controversée, et il y a fort à parier que d'autres cantons leur emboîtent le pas. Les expériences faites avec d'autres technologies de surveillance montrent que même un cadre d'utilisation initialement limité n'offre aucune protection contre une généralisation incontrôlée : une fois que les autorités ont ces technologies à leur disposition, elles les utilisent rapidement pour leurs missions quotidiennes, même lorsqu'il s'agit de poursuivre des faits anodins.

La reconnaissance faciale menace les droits humains. Couplée à une vidéosurveillance étendue, elle permet de nous suivre à la trace. Généraliser cette pratique équivaldrait à mettre fin à la sphère pri-

vue. Les droits à la liberté de réunion et d'expression seraient également menacés par la possibilité d'identifier de manière entièrement automatique les participant-e-x-s à des manifestations. Comme les machines reconnaissent moins bien des visages qui ne sont ni blancs, ni masculins, une telle surveillance automatisée fait peser le risque d'une discrimination lourde de conséquences.

Il est essentiel de mettre en place des barrières efficaces pour écarter cette menace et protéger les droits fondamentaux, comme la liberté, l'autodétermination et la démocratie. C'est pourquoi Amnesty s'engage, en collaboration avec Société Numérique et Algorithm Watch, pour une interdiction de la reconnaissance faciale à des fins d'identification dans l'espace public.

Signez notre pétition: ensemble, nous pouvons veiller à ce que l'on puisse continuer à se déplacer librement dans l'espace public.

Lukas Hafner



PÉTITION

POUR UNE INTERDICTION DE LA RECONNAISSANCE FACIALE AUTOMATISÉE

ACCÈS DIRECT
À LA PÉTITION
EN LIGNE



Aux villes suisses

En interdisant la reconnaissance faciale automatisée, nous protégeons nos droits fondamentaux et nous nous engageons pour un avenir dans lequel les personnes, et non les machines, sont aux commandes.

Le plus grand danger se situe toujours là où l'intérêt de la surveillance est le plus élevé: dans les grandes villes. Par ma signature, je demande donc aux villes de Suisse d'interdire l'utilisation de la reconnaissance faciale à des fins d'identification !

Elles doivent s'assurer que nous puissions continuer à l'avenir de nous déplacer librement et sans crainte d'être constamment surveillé-e-x-s dans les lieux publics.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			

PROGRAMME DES FORMATIONS 2022

Luttez contre l'injustice et motivez votre entourage à s'engager pour les droits humains grâce à nos formations! Nous apprendrons ensemble à argumenter contre les propos discriminatoires et toxiques, à pratiquer le courage civil au quotidien, à défendre nos propres opinions et nos modes de vie, et surtout, à construire des ponts au lieu d'ériger des murs.

Réservez votre place! Nous nous réjouissons de vous rencontrer! WWW.AMNESTY.CH/COURS



**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Schweizerisches Qualitätszertifikat für Weiterbildungsinstitutionen
Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue
Certificato svizzero di qualità per istituzioni di formazione continua



AMNESTY INTERNATIONAL Section suisse
Speichergasse 33 . Case postale . 3001 Berne
T: +41 31 307 22 22 . F: +41 31 307 22 33
info@amnesty.ch . www.amnesty.ch
CCP: 10-1010-6 . IBAN: CH08 0900 0000 1000 1010 6